

## ÉTUDE

# *Ordre social et constitution du patrimoine archivistique*

*À propos de l'évaluation des  
sources d'archives\*<sup>1</sup>*

**Hans Booms**

### NOTE DE LA TRADUCTRICE

*Quand Carol Couture me demanda, au printemps 2000, si j'étais tentée par la traduction de l'importante contribution de Booms au débat sur la théorie de l'évaluation, je ne connaissais ce texte que par les références d'autres auteurs. Stimulée par le défi, j'acceptai, heureuse de mettre mes connaissances de l'allemand au service de la communauté archivistique francophone. Au fil des mois, j'ai plus d'une fois regretté ma décision! En effet, le style de Hans Booms est difficile. Même la germanophone doit souvent relire ses phrases pour être certaine d'en avoir compris le sens exact. Booms est un adepte de la reformulation. En français, il faut veiller à éviter les répétitions. De plus, le vocabulaire allemand est plus riche que le français: je rappellerai cette faculté extraordinaire de la langue allemande de créer à loisir de nouveaux mots en combinant d'autres. Autour du thème de la valeur, de l'appréciation, de l'évaluation, les nuances sont nombreuses, donc plus subtiles en allemand, ce qui oblige parfois à avoir recours à des périphrases. Comme certains le savent, la terminologie archivistique allemande, quant à elle, se réfère à des traditions administratives qui ne connaissent pas d'équivalent exact en français; l'exemple le plus connu: la «Registratur». Dans le titre même de l'article de Booms, le terme «Überlieferungsbildung» pose déjà problème; l'expression «constitution du patrimoine archivistique», que j'ai retenue faute de mieux, n'en traduit pas entièrement l'ampleur et la dynamique.*

---

\* Traduction de l'article de Hans Booms, «Gesellschaftsordnung und Überlieferungsbildung. Zur Problematik archivalischer Quellenbewertung», dans *Archivarische Zeitschrift*, 68 (1972), p. 3-40.

*La syntaxe allemande, elle aussi, est très différente de celle du français, car elle permet d'emboîter des propositions sur des paragraphes entiers: il a fallu plus d'une fois procéder à des découpages. Au risque de tomber dans les clichés, je dirai enfin que la langue française, qui affectionne la précision cartésienne, s'accommode parfois difficilement d'un raisonnement allemand («germanique»?) qui baigne ici volontiers dans l'abstraction.*

*J'ai pu, au fil des mois, compter sur deux précieuses sources d'encouragement. L'une est la remarquable traduction anglaise de l'article de Booms, par Hermina Joldersma et Richard Klumpenbouwer, qui date de 1987 (Archivaria 24), et à laquelle je rends ici hommage. Mes deux prédécesseurs m'ont parfois sorti de l'embarras en me suggérant des pistes de formulation. Seconde source d'encouragement, les patients et bienveillants courriels de Carol Couture, qui venaient s'enquérir de l'avancement de la traduction: autant d'aiguillons me rappelant ma promesse!*

**Barbara Roth**

Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Une série d'études sur les «méthodes et lignes directrices de l'archiviste dans l'approche, l'évaluation et la sélection des archives» constituaient le point fort de la 47<sup>e</sup> Journée des archives à Dortmund<sup>2</sup>. Il mettait un terme à un cycle de rencontres que le comité exécutif de l'Association des archivistes allemands avait consacrées à l'examen des usages professionnels, plus particulièrement à l'arsenal théorique et méthodologique des trois grands secteurs d'activité des archivistes. Cet examen fut entrepris lors de la 45<sup>e</sup> Journée des archivistes allemands à Kiel, en 1969, avec le thème de l'évaluation archivistique des sources historiques<sup>3</sup>. Il fut poursuivi à la 46<sup>e</sup> Journée d'étude à Ulm, en 1970, avec le traitement et la description des archives<sup>4</sup>. À Dortmund, en 1971, l'examen se porta sur le noyau dur de l'activité de l'archiviste, sa fonction sociale la plus importante, celle qui caractérise et imprègne le plus fortement le profil professionnel de l'archiviste d'aujourd'hui: l'évaluation. Elle constitue son domaine d'action le plus délicat et pose le problème central de la profession, «le problème clé de l'archivistique moderne», selon la formule de Robert-Henri Bautier<sup>5</sup>, «l'éternel problème archivistique, chez nous comme à l'étranger», comme le décrit G. A. Belov, directeur de l'administration centrale des Archives de l'URSS<sup>6</sup>.

Ce problème clé de la science archivistique comprend pour l'essentiel deux aspects: l'un relève davantage de la méthode, l'autre de la théorie archivistique. Les exposés de Bernd Otnad, Toni Diederich, Ottfried Dascher et Friedrich Kahlenberg furent consacrés à la méthodologie archivistique, aux lignes conductrices et aux méthodes servant à la compréhension et à l'évaluation de l'information<sup>7</sup>. Adoptant une démarche pragmatique, ils se livrèrent à un examen critique des instruments de travail traditionnels autant que de ceux développés plus récemment; leur but était de déboucher sur une systématisation de la procédure d'évaluation. Ils partagent tous l'opinion selon laquelle il faut, d'une part, mettre en œuvre l'instrumentaire des méthodes d'archivage dès le stade du préarchivage, auprès des créateurs de documents; ils estiment, d'autre part, qu'une procédure systématique d'évaluation, dans le sens d'une

sélection positive, doit intervenir au stade des archives intermédiaires. Considérer l'évaluation de l'information contenue dans les archives, c'est-à-dire approcher le principal aspect théorique de ce problème clé, tel est le mandat du présent exposé, tel qu'il a été formulé par le comité exécutif de l'Association des archivistes allemands. Il s'agit, par un examen théorique et critique, de soulever la question d'une théorie de la valeur archivistique, de critères d'évaluation des sources d'archives, afin de pénétrer au cœur de la constitution du patrimoine archivistique.

Un tel examen, destiné à permettre aux archivistes de reconnaître quelles sources sont précieuses par leur contenu et lesquelles ne le sont pas, formulé sous le titre «ordre social et constitution du patrimoine archivistique», est à l'origine du constat de Hans-Joachim Schreckenbach: selon lui, les archivistes des «pays capitalistes» ne disposent d'«aucune véritable solution» au «problème de l'évaluation de l'information – donc à la question de la valeur elle-même». Les causes, ajoute Schreckenbach de manière collégiale, «ne résident pas en une incompétence subjective des archivistes»; il pense pouvoir les déceler dans «les données objectives de la société capitaliste». Les conditions sociales, affirme-t-il, entraînent «la situation sans issue de la science archivistique bourgeoise, incapable, à cause du contexte social, de résoudre véritablement le problème de l'évaluation de l'information». «Une véritable réponse» à la question de la valeur archivistique, sous forme de «l'élaboration d'un système d'évaluation de l'information reposant sur des fondements scientifiques et englobant tous les domaines de la vie sociale» proclame Schreckenbach, «n'est possible, en fin de compte, que dans le contexte de la société socialiste<sup>8</sup>».

Il est typique, pour les affirmations empreintes d'idéologie, de ne pas entrevoir d'alternative, mais de se prétendre l'unique dépositaire de la justesse, de la Vérité même<sup>9</sup>. Mais ce n'est pas le caractère idéologique des affirmations de Schreckenbach qui doit nous retenir ici. Toute critique est stimulante et utile, à condition d'être reçue sans préjugé, afin d'en apprécier le bien-fondé. Pour cette raison, nous devrions accueillir avec gratitude le constat de Schreckenbach, afin de préciser la question centrale de la manière dont nous résolvons ici le problème de l'évaluation des sources d'archives. Demandons-nous également si une problématique professionnelle d'apparence aussi ésotérique est déterminée par les conditions sociales, dans le contexte actuel de lutte idéologique à l'échelle mondiale entre des systèmes sociaux différenciés. Notre gratitude est d'autant plus grande qu'elle nous incite enfin à chercher une réponse à la question posée en 1957 déjà, à la Journée des archives de Coblenz, par Hermann Meinert. Devenu depuis membre d'honneur de l'Association des archivistes allemands, il avait qualifié alors d'«intéressante au plus haut degré» et «digne de figurer à l'ordre du jour d'une de nos journées de travail» la question de savoir si «la méthode du soi-disant matérialisme dialectique prônée dans les pays du bloc de l'Est comme seule salvatrice peut déboucher sur de véritables principes de sélection d'archives<sup>10</sup>».

Dans le cadre du mandat de recherche fondamentale qui nous a été attribué, cette interrogation spécifique nous procure de surcroît encore l'occasion d'examiner la signification sociale du travail de l'archiviste, ainsi que les obligations des archivistes à l'égard du public, en prenant comme point de départ l'aspect de leur activité professionnelle comportant le plus de responsabilités. On a déjà tenté de définir concrètement ce devoir social des archivistes dans des tâches moins centrales, telles que la

collecte de matériaux illustrant l'histoire contemporaine<sup>11</sup> ou l'exploitation de sources dans le cadre des nombreuses activités auprès du public<sup>12</sup>.

Ni les slogans imprégnés d'idéologie, ni les circonstances qui ont mené à cette interrogation, ne peuvent cependant nous épargner la démarche initiale qui consiste à examiner si les deux expressions «ordre social» et «constitution du patrimoine archivistique» peuvent être combinées rationnellement et utilement. Nous allons tenter de le faire, en examinant, en premier lieu, le contenu généralement admis des deux notions, puis en les associant concrètement sous la perspective – encore à préciser – de l'archiviste évaluateur de sources. Pour commencer, nous devons explorer les relations que l'archiviste entretient, en tant qu'individu, avec la société, et examiner ensuite le rôle de l'archiviste dans la constitution des archives. Les deux démarches visent à vérifier s'il existe une relation entre les valeurs d'une société et les principes archivistiques, et jusqu'où cette relation est tributaire d'attaches idéologiques.

Le terme «société» englobe toutes les formes de cohabitation humaine. Peu importe comment il fut défini et compris au cours de son histoire sémantique ou conceptuelle<sup>13</sup>, le mot «société» a toujours désigné une catégorie fondamentale de l'existence humaine. C'est là que réside le sens profond de l'expression de l'homme comme «animal social». Cette expression éclaire le préalable existentiel de l'individu, sa condition simultanée d'être unique et de membre d'une communauté. Elle nous apprend que l'individu ne parvient à se découvrir en tant qu'être humain et à s'épanouir comme tel – qu'en relation avec une communauté, un groupe, c'est-à-dire en société<sup>14</sup>. Dans le cadre de notre réflexion, le moteur existentiel de l'homme, qui le mène à se réaliser, élucide le lien indissociable entre société et individu.

Dans sa conception spatiale ou temporelle, qui peut être étendue jusqu'à devenir synonyme d'humanité, la notion de «société» ne se définit toutefois qu'à partir du moment où elle s'applique à un ordre social précis. Une fois définie, elle acquiert un contenu concret, car chaque ordre social revêt obligatoirement une structure sociale, réglant la cohabitation entre individus; sinon, elle serait inapte à offrir une forme de vie aux humains. Dans cette structure se développent les conceptions du monde et de la vie qui sont devenues dominantes. Indépendamment de toute représentation idéologique – que l'ordre social soit compris comme une société de classes socialiste, une société de concurrence libérale, une société industrielle technocratique ou autre – s'élabore un système coordonné de normes et de valeurs, de modèles de conduite et de comportement, qui influence les habitudes de vie et de pensée de ses membres.

Si l'individu ne peut donc exister, en tant qu'être humain, qu'en appartenant à un groupe, à une communauté, à une société, s'il ne peut se libérer des conditions historico-sociales de son existence, il ne peut, non plus, échapper à l'échelle des valeurs spécifique qui fait partie de ces conditions. Il le peut d'autant moins qu'il ne parvient pas à évaluer de manière absolue ce qu'il considère comme précieux ou significatif dans la vie sociale de tous les jours – sauf si son travail consiste à formuler des assertions idéologiques ou des crédos philosophiques. Il ne peut répondre qu'en se référant à des concepts, à des idées ou à des opinions considérés, dans son entourage, comme désirables; leur appréciation est partagée par l'individu et les personnes de son entourage; dans ce contexte, l'origine, la formation et les conditions de vie jouent un rôle majeur dans la participation à un système de valeurs sociales.

Ce constat, qui nous semble clair, de la relativité scientifique des valeurs, implique que les jugements de valeur humains nécessitent une expérience de vie. L'horizon de l'expérience individuelle procure à l'évaluation humaine le système de relations épistémologiques sur lequel elle doit se fonder. Sans l'expérience, les valeurs dominantes dans la société et les normes sociales dont elle doit tenir compte lui sont encore inconnues. Il en découle encore plus clairement à quel point le comportement humain est tributaire des orientations fondamentales d'une société, à quel point le jugement de l'individu est soumis aux «valeurs préalables» (Barion), à quel point il est marqué par les «partis pris» (Gadamer), par une «pré-compréhension» (Habermas)<sup>15</sup>.

Nous espérons avoir démontré que – du moins sous l'angle de l'approche théorique – cela n'a plus de sens de considérer l'individu indépendamment de ses relations sociales, comme le font traditionnellement le libéralisme et l'humanisme idéaliste<sup>16</sup>. Pour la suite de ces considérations, nous espérons avoir fait apparaître qu'il est non seulement rationnel, mais aussi indispensable de mettre l'activité de l'archiviste en rapport avec l'ordre social; en effet, il existe une relation indissoluble entre les valeurs sociales et individuelles. Il en découle que l'amorce méthodologique de Schreckenbach, qui consiste à associer évaluation des sources d'archives et ordre social, concorde avec les résultats des recherches scientifiques de la sociologie moderne dans les «pays capitalistes».

Mais l'interdépendance entre ordre social et constitution du patrimoine archivistique revêt-elle aussi un caractère de causalité obligatoire, comme le laisse entendre Schreckenbach, convaincu par son idéologie? «On ne peut à la fois vivre dans une société et s'en libérer» formulait autrefois Lénine. L'historien marxiste Joachim Streisand éclaire l'interdépendance entre individu et société postulée dans cette phrase: «Le communisme scientifique conçoit l'individu comme un ensemble de relations sociales<sup>17</sup>». Cette conception suppose, nous semble-t-il, un degré de socialisation tel que toute latitude de décision de l'individu est niée; mais nous pensons que cette marge de manœuvre dont dispose l'individu pour choisir entre plusieurs alternatives ne peut être simplement écartée au nom des conséquences déterministes d'une nécessité construite de toute pièce. Nous sommes prêts à admettre que le jugement individuel est imprégné d'a priori sociaux. Mais ce jugement ne dépend pourtant «qu'en partie (!) de toute une série de conditions politiques et sociales<sup>18</sup>». Que l'homme est captif de constructions sociales est une évidence: mais cela n'implique ni «un entier déterminisme social», ni «une indépendance totale». «L'étrange relation» qui s'établit aujourd'hui entre le conditionnement social de l'homme et son espace de liberté intérieur<sup>19</sup>, entre sa dépendance des forces de la société et la dépendance de la société à l'égard des désirs et des capacités des individus – seule cette possibilité d'agir individuellement justifie notre interrogation sur le rôle que joue l'archiviste dans la constitution du patrimoine archivistique, à la lumière de notre conception fondamentale de la relation du particulier au tout.

L'examen de ce rôle de l'archiviste doit commencer par la question suivante: de quoi se compose aujourd'hui le patrimoine archivistique et comment se constitue-t-il? Sans nous perdre dans la profusion de détails de la critique des sources classiques<sup>20</sup>, il suffit, ici, de prendre acte de la définition suivante: le patrimoine archivistique est l'ensemble des témoignages existants des événements historiques; il est formé des

documents encore disponibles attestant les activités du passé. S'il s'agit de textes relevant d'un processus politique au sens large, touchant la société dans son ensemble, et que ces textes se présentent sous forme manuscrite ou imprimée, ou sont conservés par un moyen photographique, mécanique ou électronique, ils sont confiés à la garde d'Archives, à condition que l'archiviste les ait estimés suffisamment dignes d'y prendre place définitivement. La mise en œuvre d'un accueil définitif dans les archives et le constat de leur valeur archivistique forment l'acte constitutif qui transforme des données sociales en «matériaux historiques». Accomplir cet acte, «transformer le flot hétérogène des événements réels en un condensé maîtrisable», comme l'écrit Artur Zechel<sup>21</sup>, tel est l'archétype de l'activité de l'archiviste, telle est la constitution du patrimoine archivistique, confiée comme mission à l'archiviste par le groupement social qu'il sert.

Auprès des dernières générations d'archivistes, la tâche a subi une transformation qualitative. À l'origine, cette activité consistait à collecter et conserver des «restes» plus ou moins maigres, ayant survécu plus ou moins par hasard; toutefois, les supports d'informations aptes à survivre devenant trop abondants pour être conservés tous, elle se transforma: désormais, il s'agit d'acquérir et de conserver une sélection au sein de cette abondance. La tendance à la mutation qualitative du profil professionnel de l'archiviste subit une accélération à cause de la masse toujours croissante des informations; la conquête du monopole des archivistes sur la constitution du patrimoine archivistique – du moins dans le domaine des archives publiques – cristallisa cette mutation.

Depuis longtemps, notre vie sociale, qui tout au plus conserve encore une certaine unité dans la diversité (Scheurig), a éclaté en multiples fonctions. Plus la sphère publique gagne du terrain sur la sphère privée<sup>22</sup>, plus l'institutionnalisation de la vie administrée se renforce, et plus se multiplient les bureaux et appareils qui génèrent pour eux-mêmes des fonctions. Et la diversification de la vie dans une société industrielle moderne, avec ses structures technocratiques et ses problèmes de développement technologique, entraîne la multiplication des données qui demandent à être stockées. Des calculs ont fait apparaître que la masse des informations disponibles double à des intervalles de plus en plus réduits (8, 5, 3 ans!). Il est établi qu'aujourd'hui déjà, 95% des informations ne sont plus lisibles. L'humanité se trouve face à une explosion de l'information qui risque de transformer la maîtrise de cette information en une tâche tout simplement insurmontable<sup>23</sup>. Depuis longtemps, l'archiviste n'est plus en mesure de capter ce flot d'informations – dans la mesure où il se déverse sur les Archives – en construisant des dépôts toujours plus hauts et toujours plus étendus<sup>24</sup>. D'une part, les capacités économiques d'un État seraient vite dépassées; d'autre part, cela ne résout pas davantage le problème de masse que l'instrumentaire professionnel de l'archiviste, qui lui sert à acquérir une vue d'ensemble des archives au stade du préarchivage déjà, en vue de leur traitement, même si cet instrumentaire demeure indispensable dans le processus archivistique de l'évaluation des sources.

Ces constats s'appliquent tout autant aux techniques modernes de traitement des données. Il est illusoire de penser que l'informatique, entourée du halo de la modernité et du progrès, nous libérera du problème de l'avalanche d'informations. Les sciences de l'information et de la documentation n'en feront pas davantage. Bien en-

tendu, toutes deux sont utiles et, aujourd'hui, indispensables pour nous aider à gérer et traiter la documentation acquise<sup>25</sup>, mais elles ne réduisent pas le flot d'informations. Une réduction du volume des archives par le biais de la densification qualitative demeure l'objet de la seule évaluation archivistique. C'est le devoir de l'archiviste de transformer l'abondance d'informations en un patrimoine significatif pour la société, qu'il est matériellement possible de conserver et qui garde son utilité dans le cadre limité des capacités humaines<sup>26</sup>.

La responsabilité de l'archiviste dans une tâche en apparence littéralement insoluble est, dans le domaine public, le revers de la médaille d'un espace que les archivistes eux-mêmes ont ambitionné sans relâche. Leur lutte a été rude dans ce pays pour obtenir le monopole de la sélection des archives administratives, comme le rappellent autant Wilhelm Rohr que Gerhart Enders<sup>27</sup>. Même en Prusse, où parurent en 1833 déjà les premières directives sur la destruction, les autorités mirent plus d'un siècle pour adopter un règlement administratif garantissant cette compétence aux archivistes: «L'ultime décision relative à la destruction d'archives administratives est de l'unique ressort de l'archiviste scientifique; aucune destruction ne peut avoir lieu sans sa participation<sup>28</sup>». En d'autres termes, aucun document de provenance publique digne d'être archivé ne parvient à la postérité sans avoir été inspecté par un archiviste.

Aux considérations sur le rôle de l'archiviste dans la constitution du patrimoine documentaire, il convient d'ajouter une question qui, de toute évidence, n'a jamais été posée jusqu'ici: s'il s'agit de documents provenant du domaine public, le monopole qu'exerce l'archiviste sur la sélection ne devrait-il pas être soumis à un contrôle social? Apparemment, la société n'est pas consciente du fait suivant: celui qui décide quels événements de la vie sociale seront ou non transmis par l'intermédiaire des archives qui les documentent, prend en réalité des décisions ayant une portée non négligeable pour la collectivité. «Qui contrôle le passé, contrôle l'avenir» – telle est la formule employée il y a quelques décennies par Georges Orwell dans sa vision de l'avenir apocalyptique *1984*. Dans cette vision, les témoignages écrits du passé sont constamment modifiés et reformulés par des «greffiers» en fonction des besoins changeants du présent – afin d'influer sur le développement de l'avenir<sup>29</sup>. Certes, cette fantasmagorie n'est rien d'autre qu'un développement radical – jusqu'à l'irréel – de l'abus idéologique de la connaissance historique: ici, l'histoire sert d'argument à la «justification des faits présents» (Schieder), à l'apologie de la situation politique courante. Mais une telle exagération présente l'avantage de nous ouvrir des perspectives et de nous permettre de formuler la question de la signification sociale de l'évaluation archivistique.

La réponse, toutefois, ne sera qu'indirecte; deux voies s'offrent à nous. L'une mène par l'essai d'une évaluation de l'importance des faits historiques dans la solution de problèmes politiques au sens large; c'est d'ailleurs pour cette raison que de tels faits ont été saisis dans les banques de données des systèmes d'information. Mais cette voie ne met pas en lumière la signification sociale de l'évaluation archivistique, car elle est plus exclusive de l'administration et plus ésotérique. C'est pourquoi nous emprunterons l'autre voie. Elle passe par une évaluation de l'importance des sciences historiques pour une société. Il faudra ensuite analyser la fonction que remplit la constitution du

patrimoine archivistique pour les sciences historiques. La valeur sociale de la constitution du patrimoine archivistique est fortement dépendante de la valeur utilitaire que revêtent l'histoire et la conscience historique dans le public.

Selon la formule de Theodor Schieder, «la conscience historique et l'historiographie ont été et demeurent étroitement liées au système politique, social et spirituel d'une époque<sup>30</sup>». Dans les sociétés qui ont réglé leur système politique sur la conception du monde marxiste, il en résulte que l'importance sociale de la constitution du patrimoine archivistique est déjà garantie par l'idéologie qui domine la vie politique. Cela repose sur le fait que «tout ce qui est historique occupe une position centrale dans l'idéologie socialiste<sup>31</sup>». «L'historiographie» y «forme le fondement théorique de la lutte de la classe ouvrière<sup>32</sup>». Elle doit fournir la «preuve scientifique» de la justesse de l'enseignement marxiste et «fonder scientifiquement les convictions en démontrant par l'histoire leur exactitude<sup>33</sup>». Toutefois, «la science archivistique était et reste toujours étroitement liée à l'historiographie, et, au-delà de celle-ci, à la conscience de l'histoire<sup>34</sup>»; les *Archivmitteilungen* se chargent de nous le rappeler dans chaque numéro<sup>35</sup>.

Dans la société à structure pluraliste dans laquelle nous vivons, il n'est pas possible d'établir ce type de lien, sanctionné par l'idéologie, entre la constitution du patrimoine archivistique et les phénomènes définis comme importants pour la société. Un tel lien est incompatible avec le rôle incontesté des sciences, y compris de la recherche historique. Pour maintenir leur fonction épistémologique, les sciences ne peuvent occuper une place aussi centrale que dans une société fondée sur une conception du monde fermée<sup>36</sup>. Ce renoncement ne découle pas d'une absence de perspectives due à l'agnosticisme; il n'est pas issu du «profond pessimisme» d'un «capitalisme» bourgeois «tardif»<sup>37</sup>. Il n'est rien d'autre que la simple conséquence de notre compréhension des limites de la capacité humaine de discernement. Contrairement à Lénine et ses suivants, nous ne pouvons tout simplement pas concevoir l'histoire du monde comme un déroulement régi par des lois, comme la fonction d'une seule et unique cause, la lutte des classes. Nous percevons plutôt le processus historique comme un ensemble varié de facteurs qui, sous l'effet d'espoirs mais non de certitudes, débouche sur des situations ouvertes.

Ainsi, nous ne pouvons pas répondre à la question «à quoi sert encore l'histoire<sup>38</sup>» aujourd'hui en invoquant le «triomphe prévisible de l'idéologie socialiste<sup>39</sup>». Dans notre ordre social et dans notre conception des limites de la connaissance humaine, il nous paraît qu'une réponse adéquate se doit d'être plus vague. Ici, l'histoire sert de «moyen d'éclairer l'existence humaine» (Schieder), de méthode permettant d'atteindre une «efficacité accrue dans l'action» (Koselleck), d'«élément de compréhension du temps présent et de critère indispensable à nos projets<sup>40</sup>», d'«aide à la vie et à la prise de décisions» pour l'homme dans la société d'aujourd'hui<sup>41</sup>. Partant de là, il se révèle plus difficile de sonder la signification sociale de l'évaluation des sources archivistiques. Dans notre projet d'examiner l'importance sociale et, partant, la responsabilité sociale de la constitution du patrimoine archivistique, de telles assurances sont pourtant suffisantes. «La question essentielle à laquelle doivent se confronter le sens et la scientificité de l'histoire» est celle de savoir «si et comment l'histoire, en tant que science, peut élaborer pour le temps présent des principes ou des connaissances qui

seront déterminantes pour son évolution et son avenir<sup>42</sup>». Pour résoudre de manière scientifique de tels problèmes existentiels, la recherche historique est nécessairement dépendante des archives – non pas, comme nous venons de le voir, par opportunité idéologique, mais, comme nous allons le développer, à cause d'impératifs méthodologiques. C'est dans cette relation de dépendance entre histoire et archives que réside, dans notre modèle de société, la signification sociale de la constitution du patrimoine archivistique.

Par son essence même, la recherche historique ne peut être que rétrospective et avoir pour objet une réalité achevée<sup>43</sup>. Seul ce qui est passé peut être étudié. Mais le passé ne peut tout simplement plus être observé directement; c'est la première grande donnée fondamentale de la science historique, telle que la définit déjà Droysen<sup>44</sup>. Pour cette raison, l'être humain ne peut qu'essayer de se forger une image indirecte du passé. Pour «abattre les limites de la mémoire humaine» (Schieder) et élargir le champ d'investigation au-delà de la simple capacité de se souvenir des individus, sans pour autant dépendre de la pure fantaisie, l'être humain ne peut se passer de témoignages concrets du passé: les sources historiques. «C'est pourquoi la question des sources... est la plus fondamentale de toute entreprise scientifique» (Schieder). Et cette question des sources trouve sa réponse dans la certitude archivistique que seule la constitution d'un patrimoine documentaire rend possible l'écriture de l'histoire; les archives forment la matière première de la conscience historique d'une société.

D'un autre côté, la constitution du patrimoine archivistique ne sert pas qu'à fournir de la matière à l'élaboration de conceptions de l'histoire. Elle constitue le préalable nécessaire à la vérification de telles conceptions et leur confère ainsi une qualité scientifique; car l'histoire est une science empirique. Qu'elle «ne puisse se distancier des fondements matériels d'un patrimoine archivistique concret» compte donc parmi ses conditions de base<sup>45</sup>. En effet, sa scientificité ne naît pas seulement des questionnements subjectifs de l'historien, inspiré par son environnement social<sup>46</sup>, mais avant tout de l'exactitude avec laquelle il élabore et vérifie sa réponse en se fondant sur les supports d'informations du passé.

D'un autre côté, les archives ne se contentent pas de garantir à la recherche historique une scientificité en lui fournissant cette indispensable matière à exploiter. Pour être scientifique, l'histoire doit également reposer sur la certitude que les fonds d'archives disponibles reflètent l'essence des agissements humains du passé. Dans sa dépendance essentielle des sources, l'historien est déjà confronté au problème fondamental de la recherche, celle du «degré d'objectivité que revêtent ses sources» (Pabst). Pour répondre à cette question, on appliquait traditionnellement la «méthode critique, qui consiste à évaluer l'authenticité et la qualité des sources en tant que témoignages historiques» (Schieder), à des documents individuels, au mieux à de petits lots de documents de provenance homogène. Jusqu'ici, les historiens n'ont pas soulevé le problème de l'objectivité de l'héritage documentaire à plus large échelle, voire à l'échelle de la société dans son ensemble. Cela ne les dérangeait pas d'être tributaire de «ce qui a été conservé par hasard<sup>47</sup>»; leur confiance résidait en une sorte d'objectivité immanente que, semble-t-il, le hasard leur a effectivement souvent offert. Ci et là on reconnaissait que «le hasard de la transmission» pouvait «déformer l'image» (Pabst). Mais, de toute évidence, les historiens ne sont pas encore conscients de l'impact sur cette

«image» quand la constitution du patrimoine archivistique est non pas le fruit du hasard mais du travail des archivistes qui le forment et le modèlent. Pour répondre à la question du «degré d'objectivité de ses sources» (Pabst), l'historien ne devrait-il pas prendre en considération le fait que les critères de valeur que l'archiviste applique en formant l'héritage documentaire sont tributaires du contexte social, «conditionnés par des facteurs multiples», «déterminés par une conception du monde<sup>48</sup>»?

La question de savoir comment il faut examiner et traiter «le conditionnement idéologique de la documentation<sup>49</sup>» dans le cadre de la méthode critique est du ressort de l'historien, non de l'archiviste. Mais c'est la tâche de l'archiviste, son devoir social même, de créer les conditions nécessaires d'une telle évaluation critique et méthodique par l'historien. Pour garantir la scientificité de son travail dans le contexte de ses propres responsabilités sociales, l'historien peut revendiquer un droit sur un patrimoine archivistique dont la constitution est méthodique et fondée sur une théorie archivistique. C'est pourquoi l'archiviste doit objectiver sa conception des sources; il doit formuler ses coordonnées d'évaluation, afin qu'elles soient identifiées et contrôlées comme éléments constitutifs de la formation de l'héritage archivistique.

Après avoir formulé et argumenté cette exigence sociale à l'égard de l'archiviste, nous sommes mieux préparés à identifier les problèmes et pensons pouvoir mettre un terme aux nécessaires réflexions préalables, pour retourner à la question initiale, comment l'archiviste juge-t-il la valeur de ses supports d'informations? Comment reconnaît-il que certaines sources ont plus de valeur que d'autres? Comment discerne-t-il que certains ensembles documentaires doivent faire partie du patrimoine archivistique, alors que d'autres peuvent tranquillement être écartés? En bref: comment l'archiviste résout-il le problème de l'évaluation des sources, c'est-à-dire le problème central de l'activité archivistique? Pour tenter de répondre, il est au préalable nécessaire de saisir tous les «préliminaires méthodologiques» (G. Enders) de l'exploration et de l'évaluation, et de parvenir à une description du processus de sélection formel et systématique. À notre avis, c'est le seul moyen de forger des instruments critiques capables d'examiner si les principaux procédés d'évaluation des sources élaborés jusqu'ici sont en mesure de résoudre la question de la valeur.

En évoquant les relations entre l'individu et la société, nous avons constaté d'emblée qu'il n'est pas donné à l'être humain de désigner comme précieux ou non précieux un objet considéré pour lui-même, c'est à dire isolé de son contexte<sup>50</sup>. Dans n'importe quel domaine, la valeur ne lui apparaît que dans la mesure où il la met en rapport avec autre chose pour la comparer. Tant qu'il ne prend pas en considération les affirmations ou convictions idéologiques selon lesquelles il s'oriente, l'être humain ne peut s'exprimer de manière absolue sur ce qu'il considère comme précieux, mais seulement de manière relative, sous l'angle sous lequel il le détermine comme précieux. Il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures entre cette compréhension théorique et la pratique de l'archiviste. Celui-ci ne peut, lui non plus, identifier les archives précieuses, en cherchant à trouver à l'intérieur de ces archives ce qui revêt une valeur «objective». Les sources ne sont pas précieuses de manière intrinsèque. Elles ne le deviennent qu'après avoir eu leur valeur définie, mesurée et prouvée par l'archiviste dans le cadre du processus d'évaluation<sup>51</sup>.

Pour procéder, d'un point de vue pratique, à une telle attribution de valeur, l'archiviste doit disposer de plusieurs critères sous l'angle desquels il peut considérer comme précieuses les archives qu'il approche. Ce n'est qu'en se référant à des phénomènes dont la pertinence est incontestable qu'il peut mettre en relation des sources, les comparer et les ranger selon une échelle de valeurs. De tels jalons relatifs à la valeur, universellement reconnus, sont indispensables à l'évaluation méthodique. Sans ces jalons, l'évaluation serait soit impossible, soit insuffisante.

Pour permettre à l'archiviste de déterminer ce qui sera précieux dans la durée et digne d'un archivage définitif, de tels critères de valeur doivent être étendus et signifiants, et en même temps clairs et suffisamment concrets. Étendus et signifiants, afin qu'ils puissent être appliqués à la gamme complète d'informations consignées dans les documents; clairs et concrets, afin de pouvoir véritablement orienter l'archiviste dans la masse documentaire au moyen de principes. Trouver de tels principes de valeur, déterminer s'ils sont universellement admis, les définir aussi concrètement que possible, tel est à la fois le problème central de l'évaluation des sources par l'archiviste et l'exigence principale d'une critique scientifique des sources. De leur degré de pertinence dépend le développement de concepts de valeur sûrs, susceptibles de guider les archivistes dans la constitution du patrimoine documentaire.

Pour la suite de notre examen, réfléchissons aux concepts de valeur élaborés jusqu'ici par les archivistes. Sont-ils parvenus à définir des principes de valeur suffisamment concrets pour être utiles à la formation de l'héritage documentaire? Plusieurs auteurs affirment le contraire: «dans la science archivistique allemande, ... le problème de la valeur archivistique n'a pas fait l'objet d'un examen théorique suffisant», selon Fritz Zimmermann (1957-58)<sup>52</sup>; d'après Artur Zechel (1965), «les exigences d'une évaluation fondée scientifiquement ont été trop longtemps ignorées<sup>53</sup>». Souvenons-nous, enfin, du point de départ de cette réflexion: en 1969, Hans-Joachim Schreckenbach affirmait que le problème de l'évaluation était impossible à résoudre chez nous à cause de notre ordre social<sup>54</sup>.

La tâche spécifique de l'évaluation des sources s'est imposée aux archivistes pour la simple raison que l'ampleur des archives existantes dépassait de loin ce qu'il était possible de conserver. Il y a des années déjà, Georg Wilhelm Sante percevait que l'effort de concilier la production massive de dossiers avec les capacités d'accueil réduites des Archives faisait partie de l'histoire de l'archivistique<sup>55</sup>. Tant que l'archiviste juriste ne conservait que pour la sécurité du droit, il pouvait affronter avec simplicité l'obligation de réduire le volume documentaire. Il détruisait ce qui encombrait ses rayons depuis longtemps, car la probabilité d'une utilité réelle était réduite. Mais, dès que la recherche historique s'est reposée sur la méthode historique, dès que les archives sont devenues l'arsenal de la science historique, le critère de l'âge ne pouvait plus servir de maxime pour la réduction de la masse documentaire; au contraire, une nouvelle appréciation des sources anciennes rendit leur conservation prioritaire. Toutefois, cette science historique, qui dépendait des archives et du patrimoine documentaire, était déterminée par le principe de l'individualité<sup>56</sup>. Elle imaginait, comme le formule Droysen à son propos<sup>57</sup>, qu'il était possible de comprendre «tout ce qui a touché l'esprit humain et qui a été exprimé matériellement», et qu'en conséquence tout méritait attention.

Comme toutes les sources sont des témoignages matériellement perceptibles du passé, et qu'il «n'existe aucun document» qui ne puisse «être réemployé dans un but ou un autre<sup>58</sup>», la science historique a tendance à penser que «rien ne devrait être détruit», que le mieux serait «de conserver chaque pièce à perpétuité». Les archivistes de cette époque savaient qu'il «était impossible de tout conserver<sup>59</sup>». «L'histoire scientifique», en revanche, affirma l'historien von Zwiedineck à la deuxième Journée des archives à Dresde en 1900, «exige une bien plus large conservation des sources» que celle qui avait été «recommandée» à cette occasion<sup>60</sup>. Dans l'histoire des archives, le problème de l'évaluation des sources est né de cette confrontation entre la revendication de l'histoire pour un témoignage de la «réalité» d'une période historique au moyen d'une conservation intégrale des archives, et la pression économique exercée sur les archivistes afin qu'ils réduisent l'ampleur du patrimoine documentaire. Depuis lors, les archivistes cherchent à réaliser le tour de force de documenter la totalité de leur ressort, tout en réduisant la masse documentaire indigeste en excluant les pièces sans valeur. Mais, selon nous, il est impossible de tirer de la littérature professionnelle contemporaine des critères concrets sur ce qui est sans valeur, ou, au contraire, sur la manière de distinguer ce qui est précieux.

Qualifiées par Wilhelm Rohr de l'expression de «boîte à outils méthodologique», les règles définies durant cette phase de l'évaluation archivistique, avec lesquelles «les archivistes pensaient pouvoir accomplir cette mission qui ne revenait qu'à eux seuls – le choix des documents de valeur durable – se réduisaient à quelques recettes générales. On comptait sur la capacité de l'archiviste de trouver de cas en cas la meilleure solution, grâce à sa formation historique et à son expérience professionnelle<sup>61</sup>». L'analyse de Rohr est pertinente; preuve en sont les arguments employés en 1901 déjà par Woldemar Lippert pour prémunir les archivistes des reproches des historiens qui les accusaient de ne pas être suffisamment qualifiés pour décider de l'élimination de documents: les archivistes sont «versés dans l'histoire», sont «des historiens bénéficiant d'une formation professionnelle» – ont «une expérience pratique de la destruction<sup>62</sup>». De leur propre avis, les archivistes disposaient ainsi d'instruments suffisants pour effectuer seuls le tri de fonds et évaluer les sources archivistiques.

Pour évaluer des phénomènes historiques, les historiens de l'époque ne disposaient pas d'autres critères. Si, pour souligner leurs qualifications en matière d'évaluation, Lippert voyait dans les archivistes des experts de l'histoire, Friedrich Meinecke, notre ex-collègue archiviste, prêtait aux historiens «une perception de la vie dans son épaisseur historique», «qui équivaut à une synthèse vivante non écrite<sup>63</sup>». Une telle perception s'enracinait dans un état d'harmonie naturel et inconscient avec les développements les plus récents de leur environnement social; ils ne les soumettaient pas à la moindre critique idéologique. Sur cette base reposait «leur croyance, peu teintée de scepticisme, en un progrès humain continu, aux bénédictions d'un état national libéral, en une culture qui s'épanouit et s'enrichit<sup>64</sup>». Cette anthropologie optimiste de la science historique dotait aussi les historiens d'«une échelle de valeur évidente» (Wehler), selon laquelle ils entreprenaient l'évaluation des phénomènes historiques. Les archivistes, en revanche, étaient perçus comme des «historiens bénéficiant d'une formation spécialisée», qui souhaitaient mettre en adéquation «leurs pratiques professionnelles avec les exigences de leur science<sup>65</sup>». Lorsqu'ils se mettaient à évaluer les

témoignages de phénomènes historiques, pourquoi donc leur venaient-ils des doutes sur cette «échelle de valeur évidente»?

À l'ère de l'historicisme, l'emploi de ces critères de valeurs évidents ne présentait de problème dans la pratique ni aux historiens, ni aux archivistes. Il leur suffisait de se référer aux deux catégories suivantes: la compréhension et l'expérience. Ils adhéraient sans aucun doute à cette affirmation: «L'herméneutique est la base de l'histoire<sup>66</sup>». Pendant longtemps, cette règle de l'«intelligence» (*verstehen*) représenta le concept clé des sciences humaines allemandes. Elle forma le concept central de l'école historique, de Ranke à Dilthey en passant par Droysen<sup>67</sup>. Issue de la conception aristotélicienne de l'intuition, l'herméneutique, l'«intelligence» (*verstehen*) s'entendaient comme «l'extension de la sensibilité innée et de la maturité humaine<sup>68</sup>». Pour se pénétrer des processus historiques, il suffisait de justifier le célèbre «exercice de doigté» par «la compréhension», par «l'expérience de l'histoire»; là résidait et réside encore pour les archivistes, de manière plus ou moins avouée, la solution du problème de l'évaluation des sources. On en trouve des échos dans le titre attribué en 1956 par Hermann Meinert à sa contribution aux mélanges en l'honneur de Georg Wilhelm Sante sur l'évaluation: «Von archivarischer Kunst und Verantwortung<sup>69</sup>» [De l'art et de la responsabilité en archives].

Mais la «compréhension» ne repose pas seulement sur les «qualités de sensibilité», elle nécessite aussi la «maturité humaine» (Wehler). Pour «se transposer ainsi», intuitivement, «dans une situation» (Gadamer), il a toujours fallu, à l'historien, un «système de relations» fondé sur un «horizon d'expériences individuelles<sup>70</sup>». Theodor Mommsen avait sans doute ceci à l'esprit, lorsqu'il affirma que «l'historien ne devient qu'avec l'âge un bon historien, lorsqu'il est en possession d'expériences humaines aussi variées que possible, sur lesquelles il peut reposer son jugement<sup>71</sup>». L'importance que l'on accordait à la «pratique», plus particulièrement «à l'expérience pratique de l'archiviste en matière de destruction» qui lui permettait de bien évaluer les sources (Lippert), découlait du nécessaire recours à l'herméneutique, à la «compréhension» fondée sur l'expérience. Il en résulte une appréhension de l'interrogation analytique, un mépris même de tout ce qui a trait à la théorie scientifique<sup>72</sup>, mépris que les archivistes partagent avec les historiens. Les paroles de Lippert le traduisent parfaitement: «des directives détaillées et une systématique à appliquer en matière de destruction et de conservation n'ont aucun sens; comme pour tout dans la vie, la théorie n'a pas ou peu de valeur; seule doit décider la pratique<sup>73</sup>».

Une telle «tension entre théorie et pratique», sensible chez Lippert en 1901, «s'est longtemps manifestée avec vigueur dans l'historiographie allemande<sup>74</sup>». Comme de toute science de l'expérience, c'est aussi un trait de l'archivistique allemande. Nous en voulons pour preuve que l'opinion de Hille, datant de 1901, est reprise durant les années 30 dans l'enseignement de Brenneke, qui fut publié par Leesch en 1953<sup>75</sup>. Voilà qui donne du poids à la reprise vigoureuse de la maxime de Zipfel, hostile à la théorie, dans la discussion menée lors de la 46<sup>e</sup> Journée des archivistes allemands en 1970: il faut se fonder sur «la pratique pour acquérir la pratique<sup>76</sup>». «Le penchant... pour l'abstinence théorique... est en lui-même un élément de l'histoire des sciences» (Faber). Il permet de comprendre pourquoi «l'exigence d'une évaluation fondée sur des critères scientifiques» a été «si longtemps ignorée<sup>77</sup>». Il explique pourquoi aujourd'hui encore

peu d'archivistes sont prêts à aborder «sérieusement», c'est à dire sous l'angle de la critique théorique, «la question de l'évaluation».

Il fallut attendre l'entre-deux guerres pour que les archivistes développent une conscience plus aigüe de l'évaluation archivistique des sources. Elle fut déclenchée par les bouleversements politiques des années 1918 et 1933, ainsi que par les masses d'archives du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle qui s'étaient accumulées dans les administrations. Dans cette situation, le «“problème de masse” devint pour la première fois apparent aux yeux des archivistes allemands<sup>78</sup>». Devant les avalanches de dossiers, ils furent pris de doutes: les «règles les plus générales» (Rohr), l'expérience, la sensibilité historique et l'intuition de l'archiviste suffisaient-elles encore pour canaliser le flot documentaire? Il faut aussi mentionner, à l'origine de ces doutes, l'ébranlement de l'anthropologie optimiste de l'historicisme par l'instabilité relative de la République de Weimar et par la déstabilisation de l'existence individuelle et sociale due au national-socialisme. Le doute, le scepticisme, l'instabilité prirent la place de l'accord harmonieux avec les phénomènes de l'époque<sup>79</sup>, et causèrent la perte de cette confiance irréfléchie des archivistes en des «échelles de valeur immanentes» (Wehler), en leur propre «assurance intuitive» (Meinert), en leur «doigté».

Cette incertitude grandissante, les archivistes ne cherchèrent pas à la canaliser par la vérification et la confirmation des échelles de valeur qui leur servaient dans la procédure d'évaluation, ou par la définition de critères fiables. Liés par une conception historique sanctionnée par la société, ils ne se rendirent pas compte que le problème de l'évaluation archivistique provenait de conceptions de valeur insuffisamment développées; c'est pourquoi ils s'efforcèrent de développer et de collecter des méthodes d'orientation formelles. Face à l'afflux de dossiers, les archivistes du *Reichsarchiv* récemment fondé furent les premiers à élaborer des directives spécifiques à la destruction; ils définirent des «groupes de principes» pour des départements, des secteurs administratifs ou des administrations spécifiques<sup>80</sup>. Dans les années 30, ce fut le tour de l'administration prussienne des archives, qui créa une commission de tri pour la définition de directives générales de destruction. Ces «règles» ensuite formulées par Meisner<sup>81</sup> avaient pour but de mettre fin à «l'ancienne conception selon laquelle on pouvait entreprendre le tri de manière intuitive, en faisant confiance à son doigté» (Brenneke).

La tentative de Meisner, d'édifier, à l'aide de principes de destruction, un fondement solide pour l'évaluation archivistique des sources jusqu'alors peu rigoureuse, constitua une avance remarquable vers une maîtrise professionnelle de la théorie. Les principes directeurs de Meisner affinaient et systématisaient considérablement l'activité de tri et de destruction. Mais en leur qualité de principes, et non de règles contraignantes, ils ne pouvaient attribuer «au tri basé sur le contenu<sup>82</sup>», c'est-à-dire au jugement archivistique, des points de vue concrets de valeur sur «ce qui doit être conservé à long terme» et ce qui ne le mérite pas. Ainsi, ils laissaient une large marge de manœuvre à «la décision de l'archiviste conscient de ses responsabilités», au bénéfice de l'«art de l'archiviste» (Meinert), toujours aussi peu défini d'un point de vue théorique. Ainsi, le besoin plus ou moins clairement ressenti de concepts de valeur strictement définis demeurait inassouvi.

L'insécurité qui en résulta explique – à côté d'autres raisons plus importantes – l'«étrange» vivacité de «la dispute vieille comme le monde» (Meinert) au sujet de la provenance et de la pertinence. Certes, la provenance et la pertinence sont des principes de classement et non de sélection; pourtant, la problématique de l'évaluation archivistique pesa aussi sur ce débat de théorie archivistique. Le principe de pertinence, comme guide pour le classement, fut rejeté avec d'autant plus de violence qu'il mettait vivement en lumière le problème irrésolu de la valeur archivistique, ainsi que les incertitudes des archivistes. Contrairement au principe de provenance, il confronte l'archiviste sans aucun appui formel à la diversité des thématiques, qui se présentent à lui sans aucune hiérarchie de valeur. Cela l'obligea d'en définir la valeur objet après objet, sans vraiment savoir comment reconnaître cette valeur. Le principe de provenance, en revanche, dissimulait son besoin de directives concrètes d'évaluation qu'il était incapable de formuler, en lui offrant des substituts de critères d'évaluation. Le principe de provenance, principe de classement archivistique devenu entre temps indispensable, servait aussi de base formelle et idéologique pour le processus de tri.

Pour comprendre, il faut se rappeler que les sources confiées à l'archiviste de cette époque étaient a priori de «bonne» provenance, pour la simple raison qu'elles émanaient de la sphère de l'État. Peu importe ce qu'elles contenaient; provenant de l'État, elles offraient de prime abord une garantie de qualité; car, aux yeux de la société – donc aussi de ses archivistes – l'État était considéré comme un phénomène évident, absolu, comme une puissance gouvernante, placée au-dessus de la société et de toute division partisane. Dans cette matérialisation d'une idée, qui se situe au-delà de l'individu, la dignité et la valeur étaient incontestées. Dans un ordre social bourgeois imprégné d'une image philosophique et idéologique de l'État héritée de l'idéalisme, du romantisme et d'un Hegel éreinté<sup>83</sup>, en harmonie avec une philosophie de l'histoire individualisante, la question de la valeur durable des fonds constitués en archives ne se posait en principe même pas. Elle était toujours considérée comme allant de soi. À l'image de l'historicisme qui concentrait de plus en plus ses recherches sur l'État, la provenance étatique des fonds formait l'étalon de l'archiviste évaluateur.

À l'inverse du principe de pertinence, le principe de provenance, créateur d'un ordre logique, dissimulait aux archivistes le fait que le critère de valeur énoncé plus haut était peu concret et globalement improductif. Pris dans la relation d'origine créée par le principe de provenance, ces matériaux, auxquels l'on attribuait a priori une valeur archivistique, ne nécessitaient aucune évaluation détaillée fondée sur leur contenu. Sous ces conditions, l'archiviste ne pouvait se trouver qu'en présence de deux types de fonds: soit ils se présentaient sous la forme de «grands enregistrements développés organiquement», certains d'être conservés grâce au *Registraturprinzip*, soit ils formaient des «corps d'archives organiques», dont la cohérence, par rapport au plan d'enregistrement, avait été transformée par les archivistes en application souple du principe de provenance. Dans les deux cas, le tri effectué par l'archiviste sur ces fonds investis d'une valeur sociale élevée par le simple fait de leur provenance se limitait à l'élimination de l'«éphémère»; on libérait les enregistrements du «ballast» des documents provenant d'une autre source et des doubles pour faire apparaître avec plus de clarté encore les structures de l'organisme versant<sup>84</sup>.

Mise en relation avec la structure d'ordre du principe de provenance, la question de la valeur archivistique ne se posait pas dans toute son acuité. L'archiviste pouvait l'éviter, alors que le principe de pertinence la lui imposait. L'évaluation des sources, placée entre la Charybde d'une naïve confiance en l'intuition, rongée par les doutes, et la Scylla de l'absence de principes conducteurs, cherchait une issue dans les critères formels définis par les structures et les fonctions. Un processus d'élimination fondé sur le principe de provenance cachait la nécessité de principes concrets de valeur dans le processus d'évaluation. Cette situation persista tant que le secteur public institutionnel l'emportait, dans l'échelle des valeurs, sur les structures plus informelles de la société. Dans la pratique, les archivistes étaient prêts, malgré les avertissements, soit à fermer l'œil sur les masses toujours grandissantes d'archives, soit à leur faire face par la création de «limbes», d'archives intermédiaires ou d'autres aménagements du même type.

Avec la multiplication des tâches de l'État pendant la Seconde Guerre mondiale toutefois, avec une différenciation toujours plus marquée de tous les aspects de la vie sociale, la production d'archives s'accéléra pendant les années 50; la problématique de l'évaluation archivistique des sources s'imposa à nouveau de manière urgente à la conscience des archivistes. Aujourd'hui, on reconnaît l'inefficacité des moyens des archivistes, l'incapacité de la théorie archivistique à «déterminer la valeur archivistique – noyau de toute activité archivistique<sup>85</sup>», telle qu'elle est apparue à la 35<sup>e</sup> Journée de travail des archivistes allemands de 1957 à Coblenche, dont les effets théoriques furent déterminants.

La tentative de solution la plus connue, qui eut le plus d'impact, y fut entreprise par Georg Wilhelm Sante et Wilhelm Rohr<sup>86</sup>. Ce modèle Sante/Rohr, que nous nommerons ainsi pour des raisons techniques, découle d'un état de résignation dont les deux auteurs étaient plus ou moins conscients: les ressources dont disposent les archivistes suffisent de moins en moins à venir à bout des matériaux produits dans leur administration ou institution, à faire face à l'«hypertrophie... des archives» (Sante). Mais cette analyse ne les incita pas à adapter la théorie archivistique au volume toujours grandissant des missions; ils cherchèrent au contraire à réduire, par des moyens formels, le travail des archivistes à des dimensions maîtrisables, en faisant appel à des méthodes traditionnelles d'évaluation des sources. Pour cette raison, Sante plaida en faveur d'une «canalisation des flots dès leur origine, afin que certains contournent les Archives<sup>87</sup>». En d'autres termes, les archivistes devaient se résigner à accomplir leur «mission de sélection et de conservation des documents essentiels» de telle manière à les extraire par distillation de l'ensemble des versements. «Ainsi», proposa Sante, «les Archives se déchargent en amont, en procédant à une sélection parmi les administrations productrices». Pour maîtriser la masse, les archivistes ne se livreront à une évaluation que sur un ensemble de sources sélectionné et réduit formellement. À cette fin, Sante combinait les procédés des archives sélectives des siècles passés, qui réunissaient un choix de documents précieux, et le principe de provenance dominant; cela lui permit de rattacher des «enregistrements d'élite» (*Eliteregistaturen*) aux futures «Archives centrales»<sup>88</sup>.

Pour établir l'efficacité de ce procédé pour l'évaluation des sources aujourd'hui, il faut examiner selon quels critères les administrations sont identifiées comme étant

dignes de transmettre leur production aux Archives. Pour leur sélection, Sante offre les critères suivants: l'archiviste ne doit retenir que «les bureaux qui forment la charpente de l'administration, qui se distinguent par leur action créatrice». «Ces bureaux seuls sont dignes de l'archivage, et seront sollicités à verser leurs dossiers<sup>89</sup>». Comment mesurer en quoi consiste la signification des bureaux lorsqu'on ne dispose pas d'une «échelle de valeurs évidentes»? Sante répond en mettant en avant la fonction de l'administration. L'archiviste doit procéder au choix «en prenant en considération la fonction de l'organisme, et, partant, sa signification». Il doit d'abord «examiner les fonctions des différents bureaux de l'administration»; «ensuite seulement l'on peut déterminer la valeur des archives».

Avec sa conception, Sante fournit une «nouvelle stratégie» à l'«ancienne tactique<sup>90</sup>», mais n'offre pas pour autant des critères de valeur concrets à l'archiviste, lui laissant ainsi «une large marge de manœuvre dans la responsabilité de la prise de décision<sup>91</sup>»; c'est pourquoi Wilhelm Rohr s'efforça de rendre le procédé de son collègue plus utile et plus praticable. Il chercha à établir une échelle plus exacte pour déterminer quelle est la «crème de la crème» (Sante) des organismes administratifs, auxquels il fallait limiter le choix; il la trouva dans le panorama d'ensemble de l'organisation d'une administration. Rohr traduit ainsi en exemple ses propos: «dans des Archives centrales, la valeur maximale est attribuée aux archives des organes constitutionnels au sommet de l'État; ... vient ensuite le ministère des Affaires étrangères, dans lequel il faut toutefois déjà sacrifier des pans qui ne traitent pas des grandes questions politiques. S'ensuivent, avec quelques gradations (!), les bureaux des autres ministères, avec, en tête, les bureaux centraux et les bureaux des ministres ... les bureaux inférieurs ne traverseront généralement pas le filtre de la sélection<sup>92</sup>». En d'autres termes: pour établir une échelle servant à sélectionner les administrations dont les archives sont dignes de conservation, Rohr a recours au principe bureaucratique de la hiérarchie; il situe en parallèle la hiérarchie formelle des producteurs d'archives et la hiérarchie de valeur de leur production. Il présume que, plus un producteur d'archives a une position déterminante dans l'organisation d'ensemble, plus sa production doit être précieuse. Cette échelle s'oriente aussi aux valeurs d'un ordre social, déterminées par la «primauté de la politique extérieure sur la politique intérieure», par la «primauté de la politique sur l'économie», etc<sup>93</sup>.

Si l'on analyse la structure de ce modèle élaboré par Sante et Rohr, l'on constate que les deux auteurs, malgré leurs dénégations, ne trouvent pas la voie d'une sélection qualitative positive. Dans ses traits essentiels, leur modèle demeure subordonné au processus traditionnel de tri, qui écarte ce qui est négatif. Dans l'essence, ils se contentaient de transférer l'application de la procédure de tri inspirée de Brenneke de la production d'archives aux producteurs d'archives. Simplement, ils ne faisaient plus commencer le processus de destruction au stade de provenance des corps d'archives organiques, processus qui, par étapes successives d'élimination des documents éphémères, vise à conserver l'essentiel des fonds organiques (Brenneke). Ils initialisaient le processus dans la relation de provenance des organismes administratifs eux-mêmes, en éliminant successivement les producteurs éphémères d'archives, pour aboutir à la conservation de l'essence d'une structure administrative. Comme chez les archivistes du Reich et de la Prusse des années 30, l'appréciation des fonds émanait, chez Sante/

Rohr, de leur capacité à documenter l'activité de leur producteur. Le fait même que cette activité méritait, à priori, que l'on en conservât les traces, demeurait ancrée dans la conception sociale – qui dominait les années 50 – de la valeur supérieure des institutions publiques ou formelles au détriment des institutions informelles, de la conception traditionnelle de l'État comme valeur absolue au sein d'une société.

Il convient enfin de mentionner les motifs purement économiques, non fondés sur l'évaluation archivistique elle-même, qui amènent à réduire dans ce modèle le cercle des organes producteurs de documents. L'échelle de réduction nécessaire n'est pas établie en fonction de valeurs faisant l'objet d'un large consensus, mais se fonde sur un principe de base bureaucratique, la hiérarchie entre les bureaux producteurs d'archives. Même en se conformant au modèle tant apprécié de Sante et Rohr, les archivistes étaient donc toujours réduits à constituer l'héritage documentaire selon des règles formelles immanentes à l'administration, dont la portée était insuffisante pour l'évaluation des fonds et qui demeuraient incapables de prendre en compte les changements organisationnels et fonctionnels des organismes producteurs. Il faut bien admettre, même Sante et Rohr ne parvinrent pas à élaborer des principes directeurs à la fois étendus et concrets pour l'évaluation.

Vu l'absence de principes et de valeurs, les tentatives d'approche de l'évaluation étaient «trop schématiques et trop formelles»; cette faiblesse fut clairement reconnue à cette même rencontre des archivistes allemands de Coblenz en 1957 par Fritz Zimmermann, et reprochée aux «conceptions véritablement révolutionnaires» (G. Enders) défendues par Sante et Rohr<sup>94</sup>. Il fut ainsi incité à apporter sa propre contribution à la mise sur pied d'un ensemble de critères véritablement solides et inattaquables pour la sélection d'archives. À cette fin, il tenta de déterminer une «valeur archivistique objective pour chaque document prêt à être archivé», une valeur qui n'était pas déduite, comme chez Sante/Rohr, de la considération sociale globale dont jouit un organisme producteur par sa simple position dans une administration. Zimmermann pensait pouvoir déduire la valeur durable d'un document de l'intérêt que lui portent les humains: c'est «la demande des humains» qui «rend les archives précieuses». Avec cette approche inspirée de l'économie politique, Zimmermann ne parvint toutefois qu'à élargir une catégorie de valeur à laquelle s'étaient toujours accrochés les archivistes du Reich et de la Prusse, malgré toutes leurs tentatives formelles et pratiques de se fonder pour le tri sur le principe de pertinence: la demande des historiens.

Depuis que les archivistes choisirent de se définir, professionnellement, comme historiens, leur souci a été d'exercer «leur fonction en harmonie avec leur activité de chercheur» (Lippert); sans relâche, ils s'efforçaient de donner un sens à leur travail non seulement en documentant l'activité de l'autorité dont ils dépendaient, mais aussi en se muant en «rabatteurs» pour la recherche historique. Forcément, leur ambition était de faire de l'évaluation de sources archivistiques en gardant à l'esprit les désirs et les conceptions des historiens. «Ne peut détruire que celui qui connaît les problématiques historiques» (Dahm): ainsi se définit depuis longtemps l'éthique professionnelle des archivistes.

En même temps, toutefois, les archivistes ne pouvaient qu'observer les «directions et objectifs toujours changeants des sciences historiques», selon la formule de Lippert de 1901<sup>95</sup>. Ils durent constater que la demande des historiens, versatile et

conditionnée par la théorie, fournissait en fait des catégories peu fiables dans la tentative de «conservation de valeurs durables» (Rohr). La demande des historiens ne fournissait pas une ligne de conduite plus fiable et plus satisfaisante que l'échelle fondée sur l'administration. En effet, les «valeurs durables» ne peuvent se définir par rapport à la recherche du moment, mais, au mieux, par rapport à celle de l'avenir.

C'est ainsi que les archivistes, pris dans le schéma de pensée de l'idéalisme allemand classique, en harmonie avec l'historiographie de l'école idéaliste allemande, cherchent toujours à sélectionner des documents «*sub specie aeternitatis*» (Sante), bien que leurs catégories de valeur, évidemment, ne peuvent leur permettre d'atteindre ce but. Depuis, ils formulent des «propos sur l'éventuelle valeur future des documents» (Meinert<sup>96</sup>); ils cherchent à établir pour quels «domaines de la vie humaine» il est souhaitable de fournir «à l'avenir des informations et des réponses» (Zimmermann<sup>97</sup>). Et, bien qu'ils durent admettre, très tôt déjà, qu'il est «très difficile de prévoir, avec sagesse, ce qui vaudra dans 50 ou 100 ans» (Lippert/Müsebeck<sup>98</sup>), ils n'abandonnèrent pas l'effort «de conserver... tout ce qui servira aux besoins et questionnements d'un avenir indéfini» (Rohr<sup>99</sup>), «de prévoir et de respecter les possibles futures appréciations de la recherche» (Brenneke<sup>100</sup>). Certes, ils savaient que cela exigeait «de prévoir un avenir par définition imprévisible». Mais cet optimisme spéculatif, ancré dans la philosophie idéaliste allemande, estimait que, étudiée de près, une telle entreprise n'était en fin de compte pas si insoluble, car «l'avenir n'est pas une feuille blanche, le présent s'y inscrit. L'avenir débute toujours dans le présent» (Zimmermann<sup>101</sup>). Qui contestera la justesse dénuée d'engagement de cette sentence? Mais, pour ne pas être effrayé par l'utilisation, en guise de critère d'évaluation, de cette méthode prévisionnelle, l'archiviste doit s'insérer dans une conception optimiste partagée par son environnement social, et «disposer d'une vision prospective large, susceptible de lui conférer un recul historique par rapport à la situation du présent» (Meinert<sup>102</sup>).

Pour nous, qui sommes actifs aujourd'hui, et qui ne vivons plus dans un ordre social porté par un tel optimisme, il devient vite évident que nos pères archivistes ont transgressé, avec leur confiance en une force visionnaire, les frontières de la théologie historique; ils ont essayé de jouer au prophète, qui lit dans les traces du passé les développements à venir. Baignant dans la tradition des systèmes de pensée historico-philosophiques de Hegel, ils cherchaient la ligne de conduite de leur évaluation dans une futurologie des questionnements de la science historique. Juger la constitution du patrimoine du présent avec des témoignages du passé en ayant le regard tourné vers les valeurs du futur, ne pouvait qu'aboutir à des spéculations, compte tenu des catégories existentielles fondamentales de l'être humain, qui interdisent le regard vers l'avenir; en conséquence, le procédé se révèle encore plus inefficace que celui qui se fonde sur les valeurs centrales d'un État pour dégager l'héritage archivistique.

Ce constat inspira sans doute Artur Zechel, dans les mélanges offerts à Hermann Meinert lors de son 70<sup>e</sup> anniversaire, dans lesquels il rend un hommage critique à la construction théorique de Zimmermann; en effet, il plaide pour une prise de distance par rapport au «calcul de probabilité de la future demande des historiens». Il propose de le remplacer par une notion tirée de la théorie du Gestaltisme, les critères d'Ehrenfels sur la «hauteur» et la «pureté» de la *Gestalt* des archives<sup>103</sup>. En emprun-

tant cette voie, Zechel retournait vers l'esthétique du principe de provenance, dont nous avons déjà cherché à souligner l'inefficacité.

Hermann Meinert, l'un des plus lucides de nos valeureux pères archivistes, avait aussi, entre-temps, baissé les bras devant le problème de l'évaluation. Meinert avait été celui qui, afin de résoudre le «problème-clé de l'archivistique moderne» (Bautier), l'évaluation, avait accompli la révolution copernicienne<sup>104</sup>: il avait, comme l'exprime Wilhelm Rohr, «déplacé l'accent du résultat négatif – la destruction des documents sans valeur – vers un but positif: la sélection des archives ayant une valeur durable<sup>105</sup>». En même temps que la nécessité d'un tel changement de perspective, Meinert avait reconnu que la «sélection positive» ne peut s'accomplir de manière méthodique que si la matière transmise est mesurée selon des étalons stables<sup>106</sup>. Ceci présuppose toutefois que cette échelle de valeur se fonde sur des valeurs-phares supérieures. Meinert identifie celles-ci de la manière suivante: le peuple, l'État, la culture.

Ces «entités d'un ordre supérieur», qui pouvaient certes servir, dans leur individualité, d'objets de recherche à l'historicisme individualisant<sup>107</sup>, demeurèrent toutefois, pour l'archiviste, trop peu concrètes pour procéder à des mesures de valeur sur des ensembles de sources à évaluer. Cela incita Meinert à écrire en 1956, qu'il avait tenté, en 1939, «de dresser la liste des points de vue permettant de structurer et de comprendre le processus d'évaluation». Finalement, il ne lui paraît «pas possible de parvenir à une compréhension pleinement satisfaisante sous l'angle de la théorie, et encore moins à des directives utilisables cas par cas<sup>108</sup>». Comme l'annonça Meinert à la même Journée de Coblenz en 1957, «les limites de ce qui peut être formulé seront bientôt atteintes<sup>109</sup>». Pour illustrer le renoncement de Meinert de définir avec précision son enseignement – la sélection positive – l'on soulignera son recours aux instruments herméneutiques de l'historien: «l'archiviste», exige-t-il, «doit être un historien», «le bon archiviste doit être un peu artiste»; il doit disposer «d'expérience et de pratique», et, surtout «de passion et d'une assurance intuitive». Au cours de cette étude, nous avons déjà tenté d'analyser l'insuffisance et l'improductivité de cet instrumentaire pour l'évaluation archivistique confrontée au problème de masse.

Ne faut-il pas admettre, dès lors, que la Journée des archivistes de Coblenz, tant célébrée, si elle a fait progresser les méthodes de classement, signale pourtant l'échec des archivistes à résoudre le problème de l'évaluation? Johannes Papritz avait peut-être ce constat à l'esprit lorsque, tout en postulant que «l'évaluation et le tri... ne [doivent être] déterminés que par des règles scientifiques», il se contenta d'affirmer que «la condition préalable» réside en «une connaissance des formes structurelles des corps d'archives<sup>110</sup>». Certes, ces connaissances peuvent servir d'auxiliaire dans le processus d'évaluation, voire être indispensables; mais elles ne fournissent pas de réponse à la question de savoir quels documents doivent être conservés et quels sont ceux auxquels l'on peut renoncer. La doctrine de Papritz sur la connaissance des formes structurelles des corps d'archives ne constitue pas un chemin direct vers une «doctrine d'évaluation archivistique» (Papritz).

En créant des bassins de rétention, des «limbes», des archives intermédiaires, des dépôts intermédiaires, une «cité interministérielle» même, pour canaliser le flot d'archives afin qu'il ne contourne pas de manière parfois incontrôlée les centres de conservation, les efforts récents ont certes contribué à construire des instruments plus

ou moins impressionnants pour obtenir une vue d'ensemble de la matière retenue. Toutefois, il est difficile de dégager de la littérature professionnelle américaine, anglaise, française ou autre les méthodes qui servent à réduire cette masse en attente à «un extrait», à «un condensé» (Rohr); il est difficile d'y trouver la définition des ensembles de valeurs, des échelles plus efficaces que celles qui sont immanentes à l'administration ou fondées sur les structures ou tout simplement sur la spéculation<sup>11</sup>.

En cette 47<sup>e</sup> Journée des archivistes allemands, qu'allons nous donc objecter à Hans-Joachim Schreckenbach, lorsqu'il constate que les archivistes des pays désignés comme «capitalistes» «ne disposent pas de solution valable au problème de la maîtrise des informations», de la masse du patrimoine documentaire<sup>12</sup>? Il serait aujourd'hui difficile de nier que cette observation est, grossièrement du moins, correcte. Mais faut-il pour autant admettre le constat qui en découle, pour lui, selon lequel «les causes» de cette «impasse de l'archivistique bourgeoise» résident dans des «données objectives de la société capitaliste»? Pour nous qui vivons ici dans «la société économiste du capitalisme tardif», et qui, par conséquent, subissons une situation arriérée, ne nous reste-t-il qu'à accepter la promesse eschatologique suivante: «Une véritable solution» de la question de la valeur archivistique «ne peut exister que dans l'environnement de la société socialiste»? Existe-t-il une contrainte politique liant ordre social et constitution du patrimoine archivistique? Ici, la «profonde absence de perspective des archivistes de l'Allemagne de l'Ouest», leurs «conceptions surannées paralysantes», là-bas «l'idée triomphante du socialisme<sup>13</sup>»? Pour répondre, examinons comment ce problème clé de l'archivistique est résolu dans la «société socialiste développée».

Dans les Archives de notre système social, la sélection positive telle qu'elle est définie par Meinert commence seulement depuis peu à remplacer le recours exclusif au principe de destruction; nos collègues des sociétés socialistes s'en inspirent depuis plus longtemps. Peu après les dernières recommandations de Meinert, en 1957, de passer de la simple destruction des documents sans intérêt à une extraction des archives revêtant de la valeur, les «règles fondamentales des Archives d'État de l'Union soviétique», édictées en 1964, exigent des «enquêtes sur la valeur scientifique et pratique des matériaux documentaires<sup>14</sup>». Elles furent suivies, un an plus tard, en République démocratique allemande, par les «fondements des enquêtes de valeur<sup>15</sup>».

De nombreuses raisons expliquent pourquoi la réorientation méthodologique fut plus rapide dans les États cités. Il convient aussi de souligner que les archivistes de la RDA [République démocratique allemande] continuèrent systématiquement dans la voie tracée par les archivistes prussiens pour maîtriser les masses documentaires. Aussi, on fut, là-bas, obligé d'admettre, plus tôt qu'ici, que «les efforts de la société» en matière d'archives, plus particulièrement en matière de construction de dépôts «devaient être tenus dans des limites économiquement défendables<sup>16</sup>». Ajoutons également que dans les sociétés socialistes fondées sur la planification, l'utilité économique de l'enseignement de Meinert fut plus rapidement reconnue. Comme le formula très concrètement Liselott Enders, «si nous partons du postulat que seul un pour cent de tous les documents produits dans les bureaux de l'État est versé aux Archives en vue d'une conservation définitive, et que, en conséquence, 99 pour cent peuvent être détruits à l'issue du délai de conservation fixé, il n'est ni nécessaire, sur un plan

scientifique, ni défendable, du point de vue économique, d'investir du temps et de l'énergie dans le tri minutieux des masses dominantes d'archives<sup>117</sup>».

Afin que ce principe si économique de la sélection positive puisse être applicable, nous avons tenté de démontrer qu'il nécessite l'élaboration d'une échelle de valeurs, et surtout de principes directeurs auxquels peut se référer le processus d'évaluation. Faute de les avoir formulés clairement, Meinert entraîna l'échec de sa propre théorie. Examinons si les adeptes du marxisme parvinrent à résoudre le problème.

«Dans la société socialiste, le matérialisme historique est le fondement de la conception de l'histoire. Comme science des lois générales du développement de la société humaine, il détermine aussi l'échelle de valeurs archivistique». Ces lignes sont tirées du manuel de gestion des archives (*Archivverwaltungslehre*) de Gerhart Enders<sup>118</sup>. Ainsi, la première phrase du paragraphe 11 des «Principes fondamentaux de l'évaluation» de la RDA est formulée de la manière suivante<sup>119</sup>: «Le matérialisme dialectique et historique constitue le fondement scientifique de l'élaboration et de l'application de principes d'évaluation uniformes. Grâce à sa méthode, les lois objectives du développement social se révèlent; en conséquence, il offre des critères de mesure scientifiques pour déterminer la valeur des documents produits par les bureaux de l'État, par l'économie et par la société». Mise en relation avec la question centrale de notre examen – quels critères de valeur fondamentaux ont-ils permis aux archivistes des pays socialistes de résoudre le problème de l'évaluation? – une réponse fondée sur ce postulat marxiste ne peut qu'être la suivante: ce sont les «lois objectives du développement social». Afin de porter un jugement critique sur «cette catégorie scientifique de base du développement d'ensemble de la société, découverte par Marx<sup>120</sup>», nous devons nous rendre compte que Marx et Friedrich Engels considéraient cette formule comme «l'extension progressive de modèles de sociétés économiques». Ils y percevaient «les lois inhérentes de la lutte des classes», qui ne peuvent agir «comme moteur du progrès historique... qu'au sein de phénomènes historiques, et là seul<sup>121</sup>». Comme l'enseigne la théorie historique marxiste, Marx et Engels ont découvert «le critère pour distinguer les phénomènes essentiels et non essentiels dans le processus historique»; ainsi, comme l'affirme la science archivistique marxiste, ils ont aussi fourni à l'archiviste les critères de valeur décisifs pour la sélection du patrimoine archivistique.

Comme préalable, affirme le paragraphe 12 des «Principes», il faut appliquer ces critères de valeur «de manière dialectique<sup>122</sup>». Les catégories de cette «dialectique matérialiste» ont été décrites par Ernst Engelberg: «l'unité et le combat des opposés, c'est-à-dire la contradiction interne et externe d'un phénomène, ... être et apparence, nécessité et hasard, contenu et forme, potentiel et réalité<sup>123</sup>». Sans aucun doute, il faudra disposer d'une bonne dose d'imagination pour faire fructifier des catégories aussi abstraites lors de l'évaluation archivistique, et il faut reconnaître qu'aucun archiviste mettant en application les «Principes» lors de l'évaluation ne peut se passer des «catégories du matérialisme historique», selon Engelberg, aussi peu que les «historiens marxistes-léninistes» ne peuvent s'en passer dans la critique des sources. «Dans l'analyse des faits historiques, elles servent de points de repère». En guise d'exemple de point de repère, Engelberg cite «les forces de production, les classes, l'État, etc.».

À ce stade, souvenons-nous que nous avons déjà rencontré de telles expressions lors de notre étude. Ces concepts peu clairs ont été considérés comme trop peu

efficaces pour l'évaluation sélective. Ce fut Meinert, le créateur du principe de la sélection positive, qui renonça en 1957 à poursuivre ses efforts de définition parce que ses repères de valeurs «de peuple, d'État et de culture» se révélèrent trop flous<sup>124</sup>. Les archivistes marxistes ont-ils réussi là où Meinert a échoué, grâce à «l'interaction dialectique» entre les catégories abstraites décrites par Engelberg et les «entités individuelles d'un ordre supérieur»? Pour examiner si cette «superstructure» idéologique du «matérialisme historique et dialectique» atteint vraiment le fondement de l'évaluation archivistique, penchons-nous sur ces «critères de valeur» et leur fonction dans le processus d'évaluation.

En tête des «critères de valeur», les «Principes fondamentaux de l'évaluation<sup>125</sup>» font figurer la «fonction du producteur d'archives» en justifiant cette position de la manière suivante: «La fonction d'un producteur d'archives détermine de manière décisive la valeur des documents issus de son activité». G.A. Belov explicite de la même manière les «principes fondamentaux» de l'archivistique soviétique, en affirmant que «la valeur des documents est une conséquence immédiate de la signification de tel ou tel producteur de fonds et de sa position dans la société<sup>126</sup>». Pour «l'élaboration de critères de valeur marxistes», ce qui est déterminant a été résumé comme suit par Reinhard Kluge<sup>127</sup>: «Les Principes exigent d'examiner en priorité (!), lors de l'évaluation, la fonction du producteur d'archives dans la société socialiste».

Souvenons-nous: comment Georg Wilhelm Sante décrivait-il en 1956-1957 ce critère de valeur qui n'était pas encore «marxiste»? «L'archiviste doit procéder à la sélection en considérant la fonction de l'administration et la signification qui en découle»; «ensuite seulement, la valeur des documents peut être déterminée<sup>128</sup>». Qu'elle soit marxiste ou non, l'argumentation est équivalente. Toutefois, lors de notre examen critique de l'efficacité des propositions de Sante dans le cadre de l'évaluation, nous avons conclu à l'improductivité des principes de valeur fondés de manière absolue sur l'activité du producteur d'archives<sup>129</sup>. Est-ce donc différent dans la conception du monde marxiste?

Au paragraphe 35 des «Principes», on lit<sup>130</sup>: «Plus le service producteur d'archives est haut placé dans la hiérarchie d'un domaine d'activité, plus grandes sont, généralement, ses tâches et attributions, autant dans l'espace que dans les objets traités». Dans les «Conclusions pour l'évaluation», tirées du paragraphe 35, il est dit: ces critères «constituent aussi des angles décisifs, sous lesquels on peut déterminer la valeur respective des différents documents produits par un bureau<sup>131</sup>».

À la Journée des archivistes de Coblenz, Wilhelm Rohr avait dit, en 1957: «Le critère décisif ... sera le degré d'autonomie dans le pouvoir de décision d'une administration, et la proportion des tâches qui lui sont dévolues par d'autres<sup>132</sup>». C'est ainsi que Rohr essayait de se distancier du point de départ de Sante, l'évaluation forfaitaire des archives fondée sur la position sociale de leur producteur, en déterminant une échelle de valeur des documents déduite de la position d'un producteur dans la hiérarchie bureaucratique d'une administration. Une tentative similaire se trouve dans les paragraphes 30, 33, 36-39 des «Principes de l'évaluation<sup>133</sup>».

Ici, il convient de nous souvenir de notre constat selon lequel ni les critères de Sante, ni ceux de Rohr, n'atteignent le contenu des documents lors de l'évaluation<sup>134</sup>.

Nous avons constaté que la conception de Rohr se fondait aussi sur l'axiome: les documents produits par l'administration publique sont à considérer comme précieux en eux-mêmes. Et ils sont plus précieux encore lorsque le niveau de leur producteur à l'intérieur de la hiérarchie administrative est élevé. Nous avons vu que cette coïncidence entre la hiérarchie bureaucratique et la valeur archivistique constitue une échelle d'évaluation très formelle et schématique. Lorsque l'archiviste s'en sert pour déterminer si, et dans quelle mesure, des ensembles d'archives sont à conserver de manière permanente, il doit s'appuyer sur de vieilles techniques de tri. Mais nous avons aussi reconnu le peu d'efficacité de ces dernières dans le processus d'évaluation. Si donc le concept de Rohr, tel qu'il est défini dans le modèle de transmission de Sante et Rohr, ne permet pas de résoudre la problématique de l'évaluation archivistique, serait-elle devenue plus opérante sous le manteau de la philosophie marxiste?

En réalité, avec les «Principes de l'évaluation», les archivistes de la RDA ont essayé dans les années 60 d'imposer à leur profession les concepts de Sante et de Rohr. Pour cette raison, on trouve en tête des «critères d'évaluation» la «fonction du producteur d'archives». En deuxième position figure «le type et le caractère des documents<sup>135</sup>». Sous ce titre sont principalement énumérés des critères issus de la diplomatie. Certes, il s'agit d'auxiliaires indispensables pour juger de la qualité documentaire formelle des pièces. Mais pour décider si des ensembles documentaires doivent ou non être transmis aux Archives à cause de leur contenu, ce «critère d'évaluation» est aussi peu utile que les suivants: «situation en matière de transmission», «spécificités apparaissant lors de bouleversements sociaux», «particularités liées au territoire<sup>136</sup>». De plus, ils ne revêtent qu'un caractère subsidiaire.

Après cette analyse critique, pouvons-nous admettre que les archivistes des pays socialistes ont trouvé de «véritables solutions» (Schreckenbach) au problème de l'évaluation archivistique, solutions que les archivistes des «pays capitalistes» n'ont pas été en mesure de trouver? Indépendamment de toute considération idéologique, Gerhart Enders avait en 1967 déjà estimé que les «Principes de l'évaluation» ne «représentent pas un système complet d'évaluation. Pas le moindre bout de papier, ou presque, ne peut être détruit, si on les respecte. Ils ne constituent qu'une aide méthodologique et indiquent le chemin à suivre: l'élaboration de listes d'échantillons de documents, de listes de producteurs d'archives, et la poursuite du travail de catalogage d'archives<sup>137</sup>».

En suivant les instructions de Enders sur les «préliminaires méthodologiques... de l'évaluation», les archivistes de la RDA ont entre temps mis sur pied et développé un remarquable ensemble de méthodes s'inscrivant dans un «système uniforme de l'évaluation de l'information». Il est d'autant plus étonnant que Liselott Enders constate, à l'issue du premier plan quinquennal de maîtrise de l'information archivistique: «au cours de sa mise en pratique, le système d'évaluation s'est subdivisé en systèmes partiels, individuels, qui, au lieu de s'adapter au besoin les uns aux autres, ont menacé de faire éclater le système et de le rendre inopérant quand ils étaient appliqués sur un mode "introverti"». Liselott Enders fait explicitement porter sa critique sur «la procédure lors de l'évaluation systématique», non sur «la position théorique» ou sur «le système d'évaluation» même<sup>138</sup>.

En tout lieu et à tout moment, les défauts des applications pratiques se feront sentir. Dans le domaine des archives, ils apparaîtront surtout là où «un système uniforme d'évaluation de l'information» se trouve confronté aux changements organisationnels et fonctionnels parmi les producteurs d'informations. Liselott Enders l'avait déjà fait observer<sup>139</sup>. Dans le processus social, les moteurs de développement primaires et secondaires évolueront toujours; les déterminants sociaux se modifieront constamment. Formulons ici l'interrogation suivante: les origines de ces difficultés méthodologiques répétées et permanentes ne résident-elles pas dans le fait que le «système uniforme d'évaluation» a reculé devant l'évaluation du contenu lui-même? N'apparaît-il pas alors que la théorie de l'évaluation élaborée jusqu'ici en RDA n'est pas en mesure de résoudre le problème, tel qu'il est défini par l'archivistique contemporaine? La «fonction du producteur d'archives», les analyses structurelles de fonds, etc., ne suffisent pas à mesurer la portée du contenu informatif de grands ensembles de sources. Le degré de perfection de l'instrumentaire de description, préalable nécessaire à l'évaluation, n'y changera rien. En RDA, les archivistes disposent d'un système d'évaluation de l'information magnifiquement pensé. Mais pour résoudre le problème central de l'évaluation des sources d'archives, ils ne disposent pas de plus d'instruments que leurs collègues de «pays capitalistes». Et ce qui existe ne suffit pas à trouver la solution à la question de la valeur archivistique, comme nous avons tenté de le démontrer au cours de cette étude.

À cette équivalence des instruments archivistiques au-delà et en-deça de la frontière, la rengaine de l'évaluation qui se fonde scientifiquement sur le matérialisme dialectique et historique ne change rien<sup>140</sup>. En sa qualité de «superstructure» idéologique, cette formule toute faite ne peut certainement pas servir de «fondement» à l'évaluation archivistique. Elle est brandie sur un plan formel; «on la colle comme une étiquette<sup>141</sup>». La pratique archivistique se déroule indépendamment de tout principe philosophique. L'évaluation archivistique se pratique, comme nous l'avons vu, sans lien réel avec les stéréotypes idéologiques. Elle se laisse facilement décrire et comprendre sans recours à ceux-ci<sup>142</sup>.

Celui qui s'étonne de ce constat se souviendra de la clarté des catégories de la dialectique matérialiste autant que du matérialisme historique décrites par Ernst Engelberg<sup>143</sup>. Il devient évident qu'elles sont très peu utiles pour reconnaître la valeur ou l'absence de valeur de documents historiques. On peut se servir de ces catégories; on peut tenter d'évaluer des archives en mesurant à quel point elles parviennent à documenter «le caractère déterministe du processus historique et de ses moteurs<sup>144</sup>»; mais, pour ce faire, l'archiviste doit obligatoirement substituer l'herméneutique du développement historique des tensions dialectiques à l'herméneutique plus traditionnelle de l'historicisme qui s'applique aux «entités d'un ordre supérieur» (Nipperdey<sup>145</sup>). Quand il se livre à l'évaluation, cet archiviste, pour être en harmonie avec la conception de l'histoire régnant dans son ordre social, doit de nouveau avoir recours à des «échelles de valeur évidentes», à l'instar de nos pères idéalistes; à la différence de ceux-ci toutefois, ces valeurs ne proviennent pas de son «intuition», mais du monopole d'interprétation du comité central dont il subit l'autorité.

Placés devant le problème non résolu de l'évaluation archivistique, les archivistes, inspirés par l'idéalisme classique, ont tenté de trouver les critères d'appréciation

nécessaires dans une futurologie des interrogations scientifiques. Mais leur échelle ne pouvant être que spéculative, elle ne pouvait servir de guide concret dans la démarche évaluative, car elle ignorait la relativité existentielle de l'être humain. C'est le même manque qui pousse les archivistes inspirés par le matérialisme historique à établir des valeurs selon «les règles objectives du développement social». Toutefois, comme cette appréciation marxiste est un dogme historico-philosophique, et non un produit de la science, comprendre l'histoire comme un processus régi par des lois comporte un élément non moins spéculatif; ces lois ne peuvent pas davantage servir de règles concrètes dans l'évaluation archivistique, car cette théorie marxiste néglige tout autant la relativité existentielle de l'être humain.

Il faut de toute évidence admettre le constat de Schreckenbach selon lequel nous, archivistes des «pays capitalistes», n'avons pas jusqu'ici trouvé de «solution véritable» pour l'évaluation des flots d'informations. Pour rester cohérent avec notre démarche scientifique, nous ne pouvons pas, non plus, le contredire lorsqu'il affirme qu'«une véritable réponse à la question de la valeur» est possible – sans doute pas exclusivement – dans «le contexte de la société socialiste<sup>146</sup>». Mais de prétendre que la solution y a déjà été trouvée, voilà une assertion que nous devons combattre à bon droit, dans l'intérêt de l'avancement de la science archivistique.

Mais comment allons-nous nous y prendre pour trouver une «solution véritable» à ce problème essentiel de notre profession? Si nous ne voulons pas abandonner nos missions aux spécialistes des sciences de l'information, si nous ne voulons pas transformer nos Archives en musées, nous devons redoubler d'efforts autour de cette tâche caractéristique: la réduction de la masse toujours croissante de supports d'information en un patrimoine de qualité, à la fois utile et gérable. Nous avons déjà remarqué que la maîtrise de la masse produite à l'aide des moyens mécaniques et automatiques modernes n'apporte pas à elle seule une solution. Nous avons essayé d'expliquer qu'une réussite ne peut être fondée que sur l'évaluation de l'information selon une échelle de valeurs, qui permet une mesure concrète. La méthode de l'«évaluation fonctionnelle» des producteurs d'archives, dans laquelle l'on sélectionne pièce à pièce, selon la provenance, toute la documentation jusqu'à parvenir à un ensemble qui reflète l'activité considérée comme essentielle et digne de conservation, cette méthode n'est pas, non plus, suffisante. Ces critères fonctionnels ne permettent pas de constituer un patrimoine archivistique couvrant un domaine spécifique de compétences. Aujourd'hui, il est largement admis que les archives publiques doivent aussi collecter des matériaux de provenance non étatique, car il ne suffit pas d'accumuler les traces d'activité de toutes les administrations<sup>147</sup>. Pour l'acquisition de sources, l'on a tenu compte du fait que l'ensemble des activités des administrations ne couvre pas l'ensemble de la vie historico-politique. Mais, de toute évidence, nous n'avons pas encore suffisamment reconnu que nous ne devons pas nous contenter, dans l'évaluation, de retenir les archives résultant de l'exercice de fonctions administratives considérées comme essentielles. L'impact fonctionnel du producteur d'archives ne devrait plus nous servir de base d'évaluation. Sous de telles prémisses, l'on ne peut se dégager sérieusement des procédures de destruction traditionnelles; l'on ne peut se diriger vers une sélection positive. Afin de réduire l'information à de petites fractions de la production globale, la sélection positive doit se fonder sur la pertinence, sur l'évaluation du contenu de chaque

ensemble délimité d'informations, indépendamment de sa provenance<sup>148</sup>. Nous ne devrions pas chercher à déterminer les échelles de valeur nécessaires à la sélection dans l'analyse des fonctions; nous devrions tenter de les déduire directement du processus social dans lequel nous sommes engagés.

Face à la relativité épistémologique de l'appréciation de la valeur dans la vie réelle, certains ont déjà cherché dans le fonctionnement social des facteurs d'orientation plus stables pour l'évaluation archivistique. Hermann Meinert avait conseillé en 1939 déjà «une échelle de valeurs» dans «l'essence de la communauté humaine<sup>149</sup>». En 1967, Karlheinz Blaschke conseilla de conserver avant tout les archives «qui reflètent les traits essentiels de la situation sociale d'une époque<sup>150</sup>». Gerhart Enders exigea, à la même époque, de mesurer la valeur archivistique à l'aune de son importance dans le développement social<sup>151</sup>. Mais c'est avant tout l'émergence des nouvelles sciences sociales qui nous a rendus attentifs à l'élément constitutif qu'est la société. Celle-ci est devenue plus forte que l'État, qui n'est plus considéré que comme l'une de ses parties<sup>152</sup>. L'évolution de notre société, caractérisée davantage par le changement, voire les révolutions que par la stabilité et l'inertie, développe notre sens critique face aux évidences et aux habitudes, et nous ouvre des perspectives sur la possibilité de nous en servir pour résoudre des problèmes archivistiques de manière pertinente. Cela nous incite à déterminer des valeurs sociales globales pour le processus d'évaluation.

Si, donc, des archivistes isolés ont déjà évoqué la possibilité d'avoir recours à l'observation du processus social, la question de la maîtrise méthodologique du rapport entre archives et évolution sociale est cependant restée ouverte. La réponse formelle est la suivante: nous devons tenter d'établir des liens entre les deux éléments, en nous interrogeant sur la signification d'un ensemble spécifique d'archives pour le processus social et pour l'évolution historique. Mais cette réponse formelle débouche immédiatement sur une autre question: comment l'archiviste peut-il reconnaître cette signification qui doit lui servir d'étalon? Et nous devons garder à l'esprit le côté relatif et équivoque de la notion de «signification». Son efficacité et son utilité dépendent essentiellement de ce sur quoi nous la fondons<sup>153</sup>.

Si nous voulons mesurer la signification archivistique à l'aune du système de pensée spéculatif de l'idéalisme hégélien ou de son dérivé, le matérialisme marxien, nous n'obtiendrions une réponse que pour les événements qui sont considérés comme symptomatiques par les idéologies. La grande masse, en revanche, échapperait d'emblée à l'évaluation car considérée comme atypique, ou bien serait saisie dans «un rapport structurel et de développement extravagant<sup>154</sup>» auquel le prédestine le schéma idéologique. Les réflexions théoriques sur la société ne sont d'aucune utilité pour l'évaluation si elles s'insèrent dans l'idéologie fermée d'un principe monocausal de compréhension du monde. Pour avancer, l'archiviste devra partir de la réalité empirique du processus social. Cela n'implique pas une abstinence totale sur le plan de la réflexion théorique; ceci n'est pas un plaidoyer pour l'empirisme non théorique; mais, à nos yeux, une telle démarche est en adéquation avec la capacité humaine de compréhension. En effet, la tentative archivistique de mesurer la signification des documents à l'aune du processus social se heurte d'emblée à la difficulté d'une mise en relation préalable des événements sociaux. Ces relations des événements entre eux, l'archiviste

ne les trouve pas dans le processus social, car nous pensons que l'histoire ne possède pas de cohérence interne préétablie<sup>155</sup>.

Aux yeux de l'archiviste qui commence une procédure d'évaluation, le processus social apparaît dès lors, malgré les rapports de provenance, dilué dans un ensemble de versements d'archives plus ou moins clairement liés à des compétences, qui témoignent d'une multiplicité et d'une variété de phénomènes historiques difficiles à appréhender. Celui qui ambitionne d'évaluer «ce tissu de croisements et d'imbrications de facteurs individuels, collectifs, personnels et structurels<sup>156</sup>», doit d'abord établir des liens. Car la difficulté de la procédure d'évaluation archivistique consiste à décider du sort de traces documentaires d'événements isolés ou de développements isolés, dont la valeur ne peut se fonder que sur la vue d'ensemble du processus de développement social et sur l'interprétation de la réalité de ce développement.

Un moyen d'entreprendre cette interprétation, de manière à adhérer à la réalité, nous est fourni par la combinaison de méthodes employées en histoire et en sciences sociales, qui, pour des raisons épistémologiques, se contentent d'analyser des structures sociales restreintes et maîtrisables<sup>157</sup>. Avec leur aide, l'archiviste peut tenter d'établir des enchaînements entre phénomènes historiques individuels, de les ordonner en séries, d'assigner des liens de causalités immédiats à déroulements tendanciellement réguliers, de condenser une multitude de cas qui se ressemblent en une seule catégorie<sup>158</sup>, de mettre en lumière les liens structurels, afin de reconnaître, dans l'abondance de faits singuliers, des états constitutifs et des forces dynamiques.

En s'appuyant sur les dites méthodes des sciences sociales modernes, et en appliquant la méthode herméneutique de l'histoire, l'archiviste peut parvenir à une vue d'ensemble d'une période analysée au sein du secteur social qui est de son ressort. Cette méthode, qui consiste à recouvrer des tranches du passé pour la compréhension contemporaine, devrait prendre la forme d'un prototype ou modèle historique en forme de grille, d'après laquelle l'archiviste peut constituer le patrimoine documentaire qui servira de base à l'historien pour son interprétation de l'histoire. Le but de cette entreprise de nature archivistique est de ranger des ensembles documentaires selon une hiérarchie de valeurs qui s'appuie sur des événements historiques échelonnés en fonction de leur signification sociale.

Suite à ces considérations et au but qu'elles se fixent, se pose la question: comment et à l'aide de quelles méthodes l'archiviste peut-il se procurer l'image du passé dont il a besoin pour évaluer? Revenons brièvement sur le raisonnement qui nous a conduit jusqu'ici. En essayant de démontrer à quel point la recherche historique dépend du patrimoine documentaire, nous avons insisté sur le fait que l'être humain ne peut créer une image du passé que de manière médiate<sup>159</sup>. Même le témoin ne peut rendre compte de ce qu'il a vécu que par l'intermédiaire de la mémoire. Mais notre propre expérience de vie nous a plus d'une fois enseigné à quel point nos images du passé sont peu fiables, et comment le temps qui s'écoule les rend de moins en moins dignes de confiance. Pour ne pas livrer des produits de la fantaisie, pour ne pas être victime de sa propre imagination, l'historien dépend impérativement de témoins concrets du passé, même pour les périodes récentes. Lorsqu'il fait des rapprochements entre phénomènes historiques isolés, il doit pouvoir confronter sa conception de l'histoire à des sources.

L'archiviste, lui aussi, devrait pouvoir disposer d'une conception de l'histoire pour rapprocher des phénomènes et forger le patrimoine archivistique. Généralement, son point de départ repose aussi sur ses souvenirs de contemporain. Mais comment peut-il mesurer la pertinence de ses représentations subjectives? Comme nous l'avons vu, les sources ne lui fournissent pas une orientation suffisante. Mais, vu l'insuffisance des sources, que lui reste-t-il donc pour vérifier de manière méthodique son esquisse patrimoniale?

Nous estimons que seule la société est en mesure de fournir à l'archiviste cette indispensable possibilité de contrôle de ses conceptions du passé, car c'est pour la société que les documents à évaluer sont nés et qu'ils doivent être conservés. En construisant sa grille de concepts historiques pour servir de cadre pour le choix des documents destinés à la conservation, l'archiviste ne doit pas se fonder sur les valeurs de l'époque dans laquelle il vit, mais sur celle de l'époque dans laquelle les documents sont nés. La question des sources est au cœur de toute entreprise historiographique (Schieder); de la même manière, la question des valeurs des contemporains devrait se situer au cœur de toute entreprise archivistique d'évaluation. Mesurer la signification sociale d'événements historiques dans le contexte du jugement des contemporains, tel devrait être le fondement de toute constitution de patrimoine archivistique.

Nous estimons que la seule échelle de valeur admissible pour l'évaluation par l'archiviste réside dans les concepts de valeur des contemporains. C'est une échelle de valeurs du passé, immanente à l'histoire. Elle n'est issue ni de la spéculation, ni de croyances idéologiques; elle ne se sert pas de valeurs du présent pour faire violence aux sources, de valeurs qui dans un proche avenir déjà seront dénuées de pertinence. S'il existe quelque chose qui puisse légitimer l'évaluation archivistique, ce quelque chose n'est autre que la société, avec son opinion publique, à supposer que celle-ci puisse s'exprimer librement. L'opinion publique, qui est le fondement même de la société moderne, qui sanctionne l'action publique, qui est nécessaire au processus socio-politique, qui légitime l'autorité politique<sup>160</sup> – ne devrait-elle pas aussi légitimer la valeur archivistique, fournir l'orientation de base pour le processus d'évaluation archivistique? L'archiviste a besoin d'une constante, car une fois sa sélection de sources effectuée, elle est irréversible. Cette constante, il ne peut la trouver que dans les valeurs politiques qui régnaient lors de la création des documents. La manière de penser et les jugements de l'époque, c'est-à-dire l'intérêt spécifique que la société contemporaine portait à son développement, voilà le critère essentiel d'un choix économique des sources, qui discerne les séries les plus importantes de documents.

Pour exploiter cette amorce de solution du problème de l'évaluation, il faut la fonder méthodologiquement sur l'analyse des opinions du passé telles qu'elles nous parviennent sous forme publiée. L'archiviste doit dès lors essayer de saisir ce qui était considéré comme important dans une période donnée. Il doit confronter les proclamations, les actions et les manques résultant d'omissions avec les exigences et les attentes de l'époque; il doit mettre en rapport les réalisations, les échecs et les courants d'opposition avec le contexte contemporain de leur impact pour parvenir, après l'élimination de ce qui est exagéré, sous-estimé, de ce qui n'a pas de suite pertinente, aux centres de gravité de l'existence sociale et politique de son ressort.

Une telle analyse de la réalité historico-politique doit déboucher sur une sorte de modèle, sur lequel l'archiviste calque sa sélection. Ce type de plan de documentation ne devrait être établi que pour une tranche chronologique limitée, et pour une section définie du processus social, à l'intérieur du ressort de l'archiviste (ex. activité précise, église, commune). Dans de tels plans de documentation, il est pratiquement possible de déterminer de manière exacte quels événements, quelles actions, quelles omissions, quels développements sont essentiels, d'identifier ce qui est caractéristique pour ce secteur particulier. Sont dignes de conservation les supports d'informations qui documentent pour la période donnée les aspirations essentielles ainsi que les tendances contraires. Plus l'archiviste est précis dans la différenciation de la pertinence sociale des phénomènes historiques en fonction de leurs caractéristiques, de leur représentativité ou de leur impact, mieux il atteindra dans son modèle de patrimoine archivistique une échelle des significations des phénomènes sociaux, sur laquelle il pourra fonder de manière cohérente son échelle de valeurs des ensembles documentaires. L'archiviste qui possède un tel plan de documentation concret dispose dans le processus d'évaluation d'une échelle de valeurs qui l'oriente dans le flot de documents. Confronté à un ensemble d'archives, identifiées, décrites, conservées depuis plus ou moins longtemps dans un dépôt intermédiaire pour les besoins de l'administration, cet archiviste sait aussi quels contenus informatifs il doit sélectionner définitivement. Il suffit dès lors, pour l'essentiel, de tester quels porteurs d'informations, indépendamment de leur provenance, présentent la richesse documentaire optimale dans l'optique de chaque besoin spécifique d'information, afin d'atteindre un maximum de documentation avec un minimum de documents.

L'étendue de la subjectivité archivistique – et donc du conditionnement social – qu'implique une transmission documentaire qui façonne ainsi une image de l'histoire, peut effrayer. Comme animal social, le comportement individuel de l'archiviste ne peut échapper aux orientations fondamentales de la société; nous l'avions affirmé d'emblée. Situé dans un champ de tension entre déterminisme social et indépendance, sa capacité de jugement (notre digression sur la théorie de la connaissance l'a démontré<sup>161</sup>) dépend inévitablement du recours à une expérience de vie modelée par l'environnement. Mais n'est-ce pas irresponsable de sélectionner le patrimoine archivistique en se fondant sur une conception marquée à tel point par la subjectivité de l'archiviste? Peut-on exiger de l'historien de construire sa conception «objective» de l'histoire sur de tels fondements?

Renonçons à examiner ce qui lie l'historien à son propre contexte social, lorsqu'il doit élaborer avec exactitude méthodologique les réponses à ses questions subjectives, en se fondant sur ses sources. Pour parvenir à une comparaison valable, demandons-nous plutôt de quels documents dépendait l'historien jusqu'ici, en excluant toutefois les matériaux conservés «par hasard». Les sources sélectionnées par l'archiviste pour une conservation à long terme étaient choisies à l'aide de l'intuition postulée plus haut, en faisant appel à ses qualités d'artiste ou ses capacités divinatoires de prévision ou de pressentiment, ou au regard qu'il jetait d'une hauteur d'historiographe. Derrière ces méthodes se cachaient des valeurs non moins imprégnées par la société; simplement, on n'en était pas conscient, ou on préférait les ignorer. La sélection du patrimoine archivistique est de toute évidence un processus conditionné par la subjectivité, et donc par le contexte social. La raison en réside dans l'existence humaine elle-

même. On ne peut ni changer ce fait, ni l'éliminer, on peut seulement en diminuer l'impact, à l'aide de méthodes qui n'atteindront pas une objectivité inexistante dans la réalité, mais qui aideront l'archiviste à prendre le plus de distance possible par rapport à cette subjectivité.

Pour accroître cette distance, un tel plan de documentation ne devrait être établi que pour cinq ou dix ans, au maximum pour deux décennies, afin de profiter de la mémoire des contemporains. Il ne devrait pas rester l'affaire individuelle de quelques archivistes isolés. Il doit être élaboré dans un processus incluant partage du travail et collaborations, et faire l'objet d'échanges critiques au sein d'une équipe. Si possible, il faut s'adjoindre les conseils de personnes issues de différentes couches de la vie publique: administration, sciences, journalisme, économie. Le plan doit être fixé par écrit, voire publié, il doit en tout cas être joint aux versements de documents. De cette manière, le produit final prendra la forme d'un modèle d'ensemble documentaire développé par les archivistes, sanctionné et contrôlable par la société, compréhensible sous l'angle de la critique historique des sources. Un tel modèle pourra servir d'orientation concrète pour la sélection positive, afin d'attribuer une valeur aux documents dans le processus d'évaluation. Cette proposition permettra peut-être de s'approcher d'une solution praticable du «problème éternel de l'archivistique» (Belov), c'est-à-dire de l'évaluation des sources.

Pour entreprendre l'évaluation des sources selon la méthode préconisée ici, c'est-à-dire comme détermination positive de la valeur dans le contexte de l'ensemble des acquisitions d'une institution d'archives, nous pensons avoir mis sur pied, dans le secteur de préarchivage des Archives fédérales allemandes, les conditions méthodologiques préalables. Friedrich P. Kahlenberg les a décrites sous forme d'un fichier des administrations, et, surtout, d'un fichier des compétences organisationnelles<sup>162</sup>. Celui-ci crée les conditions d'une sélection positive, d'une évaluation des complexes documentaires qui se fonde sur la pertinence. Pour développer le «catalogue des quotas» qui fait encore défaut, nous espérons avoir montré le chemin d'une formation du patrimoine documentaire en décrivant le modèle ci-dessus.

Toutefois, dans la structure pluraliste de notre société industrielle moderne, le sens et le but d'une constitution du patrimoine documentaire ne peut résider qu'en une documentation de la totalité de la vie publique telle qu'elle se manifeste dans toutes les communautés unies par des intérêts communs ou par d'autres liens. Comme l'a aussi exigé Friedrich P. Kahlenberg<sup>163</sup>, cela implique, sur le plan de la méthode, que l'évaluation se déroule dans un contexte social global. Sur la base d'un ordre social structuré de manière fédérative, cela exige que les archivistes de tous les niveaux de l'administration coordonnent leurs travaux d'évaluation, et collaborent aussi avec les archivistes de secteurs extérieurs à l'administration. En Allemagne fédérale, nous venons seulement de nous engager sur cette voie de résolution du problème central de l'archiviste d'aujourd'hui. Il est possible de parcourir ce chemin, comme nous avons tenté de le démontrer, sans être bloqué, comme on l'a prétendu, par les «contraintes objectives» de notre ordre social. Il suffit pour cela de faire preuve de discernement et de la volonté qu'il faut pour en tirer les conséquences nécessaires à l'action.

**Hans Booms**

Professeur honoraire de l'Université de Cologne.

## NOTES

1. Version remaniée et augmentée du discours d'ouverture de la Journée des archives de 1971, dont le sous-titre était: Les problèmes de l'évaluation des sources archivistiques. Résumé dans *Der Archivar* 25 (1972), col. 23-28.
2. Rapport de Eckhart G. FRANZ, *ibidem*, plus spécialement col. 17-19.
3. Rapport de Hans BOOMS, *idem*, 23 (1970), plus particulièrement col. 9, 13. Voir aussi, du même, «Öffentlichkeitsarbeit der Archive - Voraussetzungen und Möglichkeiten», *idem*, surtout col. 29-32.
4. Rapport de Hans BOOMS, *idem*, 24 (1971), plus particulièrement col. 8-13.
5. Cité par Pierre BOISARD, «Pour une politique des éliminations. Réflexions sur la pratique des Archives de la Seine», dans *La Gazette des Archives*, 59 (1967), p. 206; voir aussi Gerhart ENDERS, *Archivverwaltungslehre*, Berlin, 1968, p. 85.
6. Ghennadyi A. BELOV, *Zur Geschichte, Theorie und Praxis des Archivwesens in der UdSSR*, Marburg, 1971, p. 39 (*Veröffentlichungen der Archivschule Marburg, Institut für Archivwissenschaft*, 6).
7. OTTNAD fonda son examen sur le «Registraturgut einer Landesregierung und ihrer Landesverwaltung» (Bade-Württemberg), publié dans *Der Archivar*, 25 (1972), col. 27-40, DIEDERICH sur le «Registraturgut in Kommunalverwaltungen», *ibidem*, col. 39-42, DASCHER sur le «Registraturgut der Wirtschaft», *ibidem*, col. 41-50; KAHLBERG démontra ensuite la nécessité et les formes possibles de la coordination de la description archivistique et de l'évaluation dans son examen des «Aufgaben und Probleme der Zusammenarbeit von Archiven verschiedener Verwaltungsstufen und Dokumentationsbereiche in Bewertungsfragen», *ibidem*, col. 57-70.
8. Hans-Joachim SCHRECKENBACH, «Stand der Informationsbewertung in kapitalistischen Ländern», dans *Archivmitteilungen*, 19 (1969), p. 179-182. Schreckenbach spécifie ici un principe idéologique, qui, depuis 1965 environ, est de plus en plus souvent énoncé dans la revue *Archivmitteilungen. Zeitschrift für Theorie und Praxis des Archivwesens*, éditée par la Direction centrale des Archives d'État de la République démocratique allemande. L'équivalent, pour le domaine de l'histoire: *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* (ci-après *ZfG*), Berlin, et, plus récemment, *Kritik der bürgerlichen Geschichtsschreibung Handbuch*, éd. par Werner BERTHOLD, Gerhard LOZEK, Helmut MEIER, Walter SCHMIDT, Cologne, 1970.
9. À ce propos Jakob BARION, *Was ist Ideologie? Studie zu Begriff und Problematik*, Bonn, 1964, p. 7, 15, 23, 35, 63 ss.
10. Hermann MEINERT, «Zur Problematik des modernen Archivwesens aus der Sicht eines Stadtarchivars», dans *Archivalische Zeitschrift* (ci-après *AZ*), 54 (1958), p. 99.
11. Hans BOOMS, «Grenzen und Gliederungen zeitgeschichtlicher Dokumentationen in staatlichen Archiven», dans *Der Archivar*, 19 (1966), col. 35-40.
12. Le même, «Öffentlichkeitsarbeit», *op. cit.*, col. 19-26, 32.
13. Résumé, par exemple, dans *Staat und Politik. Das Fischer-Lexikon*, éd. par Ernst FRAENKEL et Karl D. BRACHER, 1957, p. 86 ss. Plus détaillé dans *Sowjetsystem und demokratische Gesellschaft*, Fribourg, 1968, vol. II, p. 959 ss.
14. À ce sujet, et à propos de ce qui suit, voir Theodor SCHIEDER, *Geschichte als Wissenschaft*, 2e éd., Munich, 1968, p. 91 ss.; Arnold BRECHT, *Politische Theorie. Die Grundlagen politischen Denkens im 20. Jahrhundert*, Tübingen, 1961, p. 140; BARION, *op. cit.*, p. 71; Hellmuth BÜTOW, «Marxistische Wissenschaftstheorie», dans *Deutschland Archiv, Zeitschrift für Fragen der DDR und der Deutschlandpolitik*, 3 (1970), p. 1220; Hans-Ulrich WEHLER, «Zum Verhältnis von Geschichtswissenschaft und Psychoanalyse», dans *Historische Zeitschrift* (ci-après *HZ*), 208 (1969), p. 535.

15. Voir Hans-Georg GADAMER, *Wahrheit und Methode. Grundzüge einer philosophischen Hermeneutik*, 2<sup>e</sup> éd., Tübingen, 1965, p. 168, 254 ss., 286 ss., 293; Jürgen HABERMAS, *Erkenntnis und Interesse*, Frankfurt/Main, 1968, p. 242, 260; *id.*, *Zur Logik der Sozialwissenschaften*, Tübingen, 1967, p. 34; Max HORKHEIMER, *Über das Vorurteil*, 1963; Wolfgang LEESCH, «Sozialwissenschaften und Archive», dans *Der Archivar*, 21 (1968), col. 113.
16. Voir Rupert BREITLING, «Die zentralen Begriffe der Verbandsforschung», dans *Politische Vierteljahrsschrift*, 1 (1960), p. 62 ss.
17. «Geschichtsforschung und Geschichtsschreibung auf dem Wege zur sozialistischmv Menschengemeinschaft», dans *ZfG*, 17 (1969), p. 1523.
18. Karl POPPER, «Die Logik der Sozialwissenschaften», dans *Der Positivismusstreit in der deutschen Soziologie*, 3e éd., Neuwied 1971, p. 112.
19. Theodor SCHIEDER, *op. cit.*, p. 20.
20. L'on citera ici: Ahasver von BRANDT, *Werkzeug des Historikers. Eine Einführung in die Historischen Hilfswissenschaften*, Stuttgart, 1958, p. 58 ss.; Paul KIRN, *Einführung in die Geschichtswissenschaft*, Berlin, 1963; Bodo SCHEURIG, *Einführung in die Zeitgeschichte*, Berlin, 1962.
21. Artur ZECHEL, «Probleme einer Wissenschaftstheorie der Archivistik mit besonderer Berücksichtigung des Archivwesens der Wirtschaft», dans *Tradition. Zeitschrift für Firmengeschichte und Unternehmerbiographie*, 1965, p. 268.
22. À ce propos, voir Helmut SCHELSKY, *Schule und Erziehung in der industriellen Gesellschaft*, 1957, p. 33 ss.
23. Voir à ce sujet les développements de Botho BRACHMANN, «Zum System der Informationsbewertung in der Deutschen Demokratischen Republik», *Archivmitteilungen*, 19 (1969), 95; du même auteur, «Die Auswirkungen der modernen Informationsüberlieferung auf die Wechselbeziehungen zwischen Geschichtsbild und Informationsbasis», dans *ZfG*, 17 (1969), p. 62 ss; plus spécifiquement, sur les archives, Ake KROMNOW, dans *Nordisk Arkivnyt*, 12 (1967); aussi Carl HAASE, «Kostenfaktoren bei der Entstehung behördlichen Schriftgutes sowie bei seiner archivischen Bearbeitung und Aufbewahrung», dans *Der Archivar*, 25 (1972), col. 49 ss.
24. Il y a peu, Johannes Papritz défendait une position idéaliste et rigoureuse selon laquelle l'évaluation archivistique ne «devait pas dépendre de la place disponible en magasin». Sur le problème de masse des archives, voir *Der Archivar* 17 (1964), col. 220. La nécessité de mettre en relation la conservation des documents et «le coût élevé des bâtiments neufs ou des extensions» fut défendue par Wilhelm Rohr à la Journée des archives de Colblence en 1957. Sur la problématique actuelle des dossiers, *AZ*, 54 (1958); voir aussi Gerhart ENDERS, *ibidem*, p. 85.
25. Voir Christoph SPROEMBERG, «Dokumentation in den historischen Wissenschaften. Aufgaben und Probleme», dans *Nachrichten für Dokumentation*, 22 (1971), p. 151-156.
26. Voir à ce propos: Rudolf MORSEY, «Wert und Masse des schriftlichen Quellenguts als Problem der historischen Forschung. Erwartungen des Forschers von der Erschliessung der Archive», dans *Der Archivar*, 24 (1971), col. 17 ss. En 1901 déjà, Woldemar Lippert avait perçu ce problème de transmission dans toute son ampleur: «Tant que le facteur financier joue un rôle dans le budget de l'État, il est impossible de tout conserver»; mais il était persuadé que ce serait très bénéfique pour «les historiens futurs, susceptibles de se noyer dans une abondance excessive de matière». Voir «Das Verfahren bei Aktenkassationen in Sachsen», *Deutsche Geschichtsblätter*, 2 (1901), p. 258.
27. «Das Aktenwesen der preussischen Regierungen», *AZ* 45 (1939), p. 52 ss.; Gerhart ENDERS, *op. cit.* p. 88.
28. Heinrich Otto MEISNER, «Schutz und Pflege des staatlichen Archivguts mit besonderer Berücksichtigung des Kassationsproblems», dans *AZ*, 45 (1939), p. 42.
29. George ORWELL, *Neunzehnhundertvierundachtzig*, Rastatt, 1950, p. 44-51.

30. Theodor SCHIEDER, «Grundfragen der Geschichte», dans *Die Weltgeschichte*, Freiburg, 1971, p. 20.
31. Walter SCHMIDT, «Geschichtsbewusstsein und sozialistische Persönlichkeit bei der Gestaltung der entwickelten sozialistischen Gesellschaft», dans *Geschichtsbewusstsein und sozialistische Gesellschaft*, Berlin, 1970, p. 9.
32. Joachim STREISAND, «Über das Geschichtsbild der Arbeiterklasse», dans *Archivmitteilungen*, 21 (1971), p. 202.
33. *Kritik der bürgerlichen Geschichtsschreibung*, p. 4 et 5 ss.
34. Joachim STREISAND, *op. cit.*, p. 201.
35. Par exemple Günter BENSER, «Partei und Klasse», *Archivmitteilungen*, 21 (1971), p. 83.
36. À ce propos: Hans-Joachim LIEBER, *Philosophie - Soziologie - Gesellschaft*, Berlin, 1965, p. 3 ss.
37. Voir *Kritik der bürgerlichen Geschichtsschreibung*, par ex. p. 1.
38. Reinhart KOSELLECK, «Wozu noch Historie», dans *HZ*, 212 (1971), p. 1 ss.
39. *Kritik der bürgerlichen Geschichtsschreibung*, p. 1.
40. *Geschichtswissenschaft und Geschichtsunterricht. Lageanalyse - Folgerungen - Empfehlungen. Stellungnahme des Verbandes der Historiker Deutschlands im Zusammenwirken mit dem Verband der Geschichtslehrer Deutschlands*, 1971, p. 2.
41. Karl-Georg FABER, *Theorie der Geschichtswissenschaft*, Munich, 1971, p. 218.
42. Josef ENGEL dans une remarque sur Karl Dietrich ERDMANN, «Die Zukunft als Kategorie der Geschichte», *HZ*, 198 (1964), p. 66.
43. Sur ce thème et les suivants: Theodor SCHIEDER, «Geschichte als Wissenschaft», p. 13 ss.; le même, *Grundfragen der Geschichte*, p. 24 ss., 31; Karl-Georg FABER, *op. cit.*, p. 41 ss., 196 ss.
44. Johann Gustav DROYSSEN, *Historik. Vorlesungen über Enzyklopädie und Methodologie der Geschichte*. Ed. par Rudolf HÜBNER, 5<sup>e</sup> ed., Munich, 1967, p. 20.
45. Klaus PABST, «Geschichtsforschung», dans *Die Weltgeschichte*, Freiburg, 1971, p. 38 ss.
46. Reinhart KOSELLECK, *op. cit.*, p. 10; Karl POPPER, *op. cit.*, p. 112 ss.
47. Theodor SCHIEDER, «Angewiesen auf zufällig Bewährtes. Die Geschichte und die Sozialwissenschaften», dans *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 21 novembre 1967, n° 271, p. 13 ss.
48. Gerhart ENDERS, *op. cit.*, p. 86: «Les échelles de valeur et les options d'évaluation subissent des influences multiples. Elles sont conditionnées par la conception du monde, plus particulièrement de l'histoire. Suivant quelles forces l'archiviste considère comme efficaces, voire déterminantes, il accordera plus ou moins de valeur aux fonds d'archives». Pendant que j'étudiais le texte de cette conférence, j'appris le décès de Gerhart Enders, le 18 mars 1972. Cela me fit apparaître l'ampleur de la perte – non seulement pour les archivistes allemands – de ce collègue hors pair.
49. Bodo SCHEURIG, *op. cit.*, p. 35. À ce propos, voir aussi Karl R. Popper, *Das Elend des Historismus*, Tübingen, 1965, p. 117 ss.; Günter ROHRMOSER, *Das Elend der kritischen Theorie*, Freiburg, 1970, p. 104 ss.
50. Voir ci-dessus p. 10, ainsi que, plus généralement sur ce thème, Arnold BRECHT, *op. cit.*, p. 140 ss.
51. Voir aussi Gerhart ENDERS, *op. cit.*, p. 86.
52. Fritz ZIMMERMANN, «Wesen und Ermittlung des Archivwertes. Zur Theorie einer archivalischen Wertlehre», dans *AZ*, 54 (1958), p. 103.
53. Artur ZECHEL, «Werttheorie und Kassation», dans *Der Archivar*, 18 (1965), col. 2.
54. Voir *supra*, note 8.
55. Georg Wilhelm SANTE, «Behörden - Akten - Archive. Alte Taktik und neue Strategie», dans *AZ*, 54 (1958), p. 90; sur le développement des méthodes de destruction et d'évaluation, voir Adolf BRENNKE et Wolfgang LEESCH, *Archivkunde. Ein Beitrag zur Theorie und Geschichte des europäischen Archivwesens*, Leipzig, 1953, p. 38-43; Gerhart ENDERS, *op. cit.*, p. 87-90.

56. Voir Thomas NIPPERDEY, «Kulturgeschichte, Sozialgeschichte, historische Anthropologie», *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 55 (1968), p. 147.
57. Johann Gustav DROYSEN, *op. cit.*, p. 26.
58. Georg HILLE, «Die Grundsätze der Aktenkassation», dans *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- u. Altertumsvereine*, 49 (1901), p. 26.
59. Woldemar LIPPERT, *op. cit.*, p. 257 (note 1) et 258.
60. *Korrespondenzblatt*, p. 31.
61. Wilhelm ROHR, *Zur Problematik des modernen Aktenwesens*, *op. cit.*, p. 75.
62. Woldemar LIPPERT, *op. cit.*, p. 257.
63. Friedrich MEINECKE, *Zur Theorie und Philosophie der Geschichte*. Werke IV, Stuttgart, 1959, p. 184.
64. Hans-Ulrich WEHLER, *op. cit.*, p. 536.
65. Woldemar LIPPERT, *op. cit.*, p. 249.
66. Hans-Georg GADAMER, *op. cit.*, p. 187.
67. À ce propos, voir Theodor SCHIEDER, *Geschichte als Wissenschaft*, p. 37-41.
68. Hans-Ulrich WEHLER, *op. cit.*, p. 533.
69. *Der Archivar*, 9 (1956), col. 281 ss. «Il s'agit de reconnaître que le bon archiviste doit être un peu artiste. L'expérience et la pratique apportent beaucoup, mais il faut de la passion et une assurance intuitive...»; du même auteur, «Zur Problematik des modernen Archivwesens», *AZ*, 54 (1958), p. 100.
70. Jürgen HABERMAS, *Zur Logik der Sozialwissenschaften*, p. 164.
71. Hans-Ulrich WEHLER, *op. cit.*, p. 535.
72. Karl Georg FABER, *op. cit.*, p. 10.
73. Woldemar LIPPERT, *op. cit.*, p. 257 ss.
74. Karl-Georg FABER, *op. cit.*
75. HILLE, *op. cit.*, p. 30: «je considère comme inutiles les directives sur la destruction fondées sur la théorie, et non celles résultant de la pratique». Voir à ce propos Adolf BRENNKE-Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 39.
76. *Mitteilungsblatt des Generaldirektors der [preussischen] Staatsarchive*, 1939, p. 64.
77. Artur ZECHEL, «Werttheorie und Kassation», *op. cit.*, col. 2; à ce propos Wolfgang LEESCH, «Sozialwissenschaften und Archive», *Der Archivar*, 21 (1968), col. 105, où l'auteur cherche à prouver à quel point il est difficile pour l'archiviste de résoudre les problèmes de sa branche à l'aide de «l'expérience explicitée», plutôt qu'en se fondant sur des «considérations théoriques» .
78. Wilhelm ROHR, *Zur Problematik des modernen Aktenwesens*, p. 75.
79. À ce propos Hans-Ulrich WEHLER, *op. cit.*, p. 536.
80. Pour le détail, voir Adolf BRENNKE - Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 38-42; Gerhart ENDERS, *op. cit.*, p. 87-90, ainsi que les ouvrages cités par Artur ZECHEL, «Werttheorie und Kassation», *op. cit.*, col. 1-4.
81. Heinrich Otto MEISNER, «Schutz und Pflege des staatlichen Archivguts mit besonderer Berücksichtigung des Kassationsproblems», *AZ* 45 (1939), p. 34 ss.
82. Cette citation et les suivantes tirées de Adolf BRENNKE - Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 42.
83. À ce propos: Karl Dietrich BRACHER, *Das deutsche Dilemma. Leidenswege der politischen Emanzipation*, Munich, 1971, p. 15 ss; également Ernst ENGELBERG, «Über Theorie und Methode in der Geschichtswissenschaft», *ZfG*, 19 (1971), p. 1353.
84. À ce propos, Adolf BRENNKE-Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 20 ss, 38, 41. Hermann MEINERT en avait aussi l'intuition: lors du tri, «l'idée subsiste dans le subconscient que l'élimination du superflu produira tout naturellement ce qui est digne d'être conservé». Sur la problématique de l'archivistique moderne, *op. cit.*, p. 99.
85. Hermann MEINERT, *op. cit.*, p. 97.
86. Georg Wilhelm SANTE, *op. cit.*, p. 90 ss.; Wilhelm ROHR, *op. cit.*, p. 74 ss.
87. *Op. cit.*, p. 75; citation suivante, p. 93.
88. Adolf BRENNKE-Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 101.
89. Georg Wilhelm SANTE, *op. cit.*, p. 63. Citation suivante, p. 95.
90. Tel est le sous-titre de son exposé, *op. cit.*, p. 90.

91. Adolf BRENNEKE-Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 42.
92. Wilhelm ROHR, *op. cit.*, p. 79.
93. Sur le dernier élément, voir Ernst ENGELBERG, *op. cit.*, p. 1353.
94. Fritz ZIMMERMANN, *op. cit.*, p. 103 ss.; citations suivantes p. 104 et 107.
95. Woldemar LIPPERT, *op. cit.*, p. 257.
96. Hermann MEINERT, «Die Aktenwertung. Versuch einer methodologischen Zusammenfassung», dans *Mitteilungsblatt des Generaldirektors der [preussischen] Staatsarchive*, 1939, p. 108.
97. Fritz ZIMMERMANN, *op. cit.*, p. 110.
98. Woldemar LIPPERT, cité dans Ernst MÜSEBECK, «Grundsätzliches zur Kassation moderner Aktenbestände», dans *Archivstudien zum 70. Geburtstag von W. Lippert*, Dresden, 1931, p. 160.
99. Wilhelm ROHR, *Das Aktenwesen der preussischen Regierung*, *op. cit.*, p. 62.
100. Adolf BRENNEKE-Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 42 ss.
101. Fritz ZIMMERMANN, *op. cit.*, p. 110.
102. Hermann MEINERT, *op. cit.*, p. 109.
103. Artur ZECHEL, «Werttheorie und Kassation», *op. cit.*, col. 16.
104. Hermann MEINERT, «Die Aktenwertung», *op. cit.*, 1939, p. 103 ss.; le même, «Von archivarischer Kunst und Verantwortung», *op. cit.*, 1956, col. 281 ss.; le même, *Zur Problematik des modernen Archivwesens*, 1958, p. 97 ss.
105. Wilhelm ROHR, *Zur Problematik des modernen Aktenwesens*, p. 77.
106. Hermann MEINERT, «Die Aktenwertung», *op. cit.*, p. 103 ss. Voir aussi Adolf BRENNEKE-Wolfgang LEESCH, *op. cit.*, p. 42.
107. À ce propos, Thomas NIPPERDEY, *op. cit.*, p. 147.
108. Hermann MEINERT, «Von archivarischer Kunst und Verantwortung», *op. cit.*, 1956, col. 284.
109. Hermann MEINERT, *Zur Problematik des modernen Archivwesens*, *op. cit.*, p. 100; citation suivante, *ibidem*.
110. Johannes PAPRITZ, «Zum Massenproblem der Archive», *Der Archivar*, 17 (1964), col. 220; le même, «Methodik der archivischen Auslese und Kassation bei Strukturtypen der Massenakten», *Der Archivar*, 18 (1965), col. 118 ss.
111. Ce n'est pas le lieu de présenter l'abondance de la littérature étrangère pertinente. Nous ne citerons que quelques titres donnant une vue d'ensemble. Rudolf SCHATZ, «Niemandland zwischen Behörden und Archiv (England - Frankreich - Deutschland)», dans *AZ*, 62 (1966), p. 66 ss.; Eckhart G. FRANZ, «Aktenverwaltung und Kassation in England», dans *Der Archivar*, 10 (1967), col. 237 ss.; le même, «Aktenverwaltung und Zwischenarchive in Frankreich», *idem*, 24 (1971), col. 275 ss.; Hans-Joachim SCHRECKENBACH, *op. cit.* Voir aussi les comptes-rendus de périodiques dans les dernières années de la *AZ*.
112. Hans-Joachim SCHRECKENBACH, *op. cit.*, p. 180, 182; *idem* pour les citations qui suivent.
113. Walter HOCHMUTH, «Unsere Perspektive», dans *Archivmitteilungen*, 16 (1966), 3; *Kritik der bürgerlichen Geschichtsschreibung* *op. cit.*, p. 1.
114. *Grundregeln für die Organisation der Registratur und für die Arbeit der Archive der Institutionen, Organisationen und Betriebe der UdSSR*. Publié par le Ministère de l'Intérieur de la République démocratique allemande, Potsdam, 1965, p. 33.
115. *Grundsätze der Wertermittlung für die Aufbewahrung und Kassation von Schriftgut der sozialistischen Epoche in der Deutschen Demokratischen Republik*. Hrsg. von der Staatlichen Archivverwaltung im Ministerium des Innern der Deutschen Demokratischen Republik, Potsdam, 1965.
116. Gerhart ENDERS, *op. cit.*, p. 85.
117. Liselott ENDERS, «Die weitere Rationalisierung des Bewertungsverfahrens», dans *Archivmitteilungen*, 21 (1971), p. 85.
118. P. 86 ss.
119. *Idem*, p. 11.
120. *Kritik der bürgerlichen Geschichtsschreibung*, p. 11.
121. Joachim STREISAND, «Über das Geschichtsbild der Arbeiterklasse», dans *Archivmitteilungen*, 21 (1971), p. 202; *idem* pour la citation suivante.
122. *Idem*, p. 11.

123. Ernst ENGELBERG, *op. cit.*, p. 1361; citations suivantes, *idem*.
124. Voir plus haut p. 26 ss.
125. P. 14 ss.
126. Ghennadyj A. BELOV, *op. cit.*, p. 45.
127. Reinhard KLUGE, «Zukünftige Aufgaben in Forschung und Praxis der Wertermittlung», dans *Archivmitteilungen*, 17 (1967), p. 48.
128. Georg Wilhelm SANTE, *op. cit.*, p. 95.
129. Ci-dessus, p. 23.
130. P. 16.
131. P. 23. Voir aussi Ghennadyj A. BELOV, *op. cit.*, p. 49.
132. Wilhelm Rohr, *Zur Problematik des modernen Aktenwesens*, p. 79.
133. P. 15 ss. Entre temps, Botho Brachmann avait retravaillé et modifié «la hiérarchie des sources d'information». Voir «Zum System der Informationsbewertung in der Deutschen Demokratischen Republik», dans *Archivmitteilungen*, 19 (1969), p. 96. Dans les «Principes», «la pyramide de direction de l'État et des dossiers qui s'y produisent» dominait encore; dans la «Quellenkunde der Geschichte der UdSSR» (les Sources de l'histoire de l'URSS) en revanche, il détermine la hiérarchie selon «le rôle dirigeant du parti des travailleurs», et place en tête «les œuvres de V. I. Lénine».
134. Voir ci-dessus p. 23 ss.
135. *Grundsätze der Wertermittlung*, p. 14. Suite, *idem*, p. 25 ss.
136. *Idem*, p. 14 et 26 ss.
137. Gerhart ENDERS, «Zur Problematik der Archivwürdigkeit», dans *Archivmitteilungen*, 17 (1967), p. 89.
138. Liselott ENDERS, «Die weitere Rationalisierung des Bewertungsverfahrens», dans *Archivmitteilungen*, 21 (1971), p. 84.
139. Liselott ENDERS, «Zum System der Bewertung», dans *Archivmitteilungen*, 18 (1968), p. 185.
140. *Grundsätze der Wertermittlung*, p. 11.
141. Bien que Ernst Diehl conjure les historiens de la RDA de s'abstenir de le faire! «Zu Problemen und Aufgaben der Geschichtswissenschaften der DDR», dans *ZfG*, 17 (1969), p. 1396.
142. Je remercie chaleureusement Heinz Hoffmann, *Archivoberinspektor* aux Archives fédérales d'Allemagne, pour son aide critique, en particulier dans cette partie de l'examen.
143. Voir ci-dessus p. 28.
144. Gerhard LOZEK, «Antikommunismus contra Wissenschaft», dans *ZfG*, 19 (1971), p. 1534; l'auteur y désigne la critique comparative de l'idéalisme et du matérialisme d'«attitude typiquement néopositiviste».
145. À ce propos, Hans-Ulrich WEHLER, *op. cit.*, p. 537. Sur le concept d'«herméneutique», ci-dessus, p. 19.
146. Hans-Joachim SCHRECKENBACH, *op. cit.*, p. 180, 182.
147. Hans BOOMS, «Grenzen und Gliederung zeitgeschichtlicher Dokumentationen», *op. cit.*, col. 35, 41.
148. Wilhelm Rohr avait déjà, dans un contexte plus spécifique, envisagé la possibilité de devoir en arriver là: «Sous certaines conditions, notre manière de penser par provenance, de sélectionner les fonds à archiver en étudiant le bureau qui les a produits, devra s'effacer au profit d'une vision fondée sur la pertinence». *Zur Problematik des modernen Archivwesens*, *op. cit.*, p. 79.
149. Hermann MEINERT, *Die Aktenauswertung*, *op. cit.*, p. 106.
150. Karlheinz BLASCHKE, «Wertermittlung als Problem und Aufgabe», dans *Archivmitteilungen*, 17 (1967), p. 57.
151. Gerhart ENDERS, *Archivverwaltungslehre*, p. 86.
152. Ralph DAHRENDORF, *Gesellschaft und Demokratie in Deutschland*, p. 470; aussi Ulrich PREUSS, «Bemerkungen zum Begriff der Öffentlichkeit und des Öffentlichen», dans *Offene Welt*, 97/98 (1968), p. 291.
153. À ce propos, voir Haskell FAIN, *Between Philosophy and History. The Resurrection of Speculative Philosophy of History within the Analytic Tradition*, Princeton, N.J., 1970, p. 247.
154. Ernst ENGELBERG, *op. cit.*, p. 1352 et 1357 ss., dont les vues sont diamétralement opposées aux nôtres dans ceci et dans ce qui suit.

155. À ce sujet, voir Karl-Georg FABER, *op. cit.*, p. 216.
156. Theodor SCHIEDER, *Grundfragen, op. cit.*, p. 13, 31.
157. Theodor SCHIEDER, «Angewiesen auf zufällig Bewahrtes», *op. cit.*
158. Sur ce point particulier: Ernst PITZ, «Geschichtliche Strukturen, Betrachtungen zur angeblichen Grundlagenkrise der Geschichtswissenschaft», dans *HZ*, 198 (1964), p. 290.
159. Ci-dessus, p. 15.
160. Voir Hans BOOMS, «Öffentlichkeitsarbeit», *op. cit.*, col. 23-25; également Kurt SONTHEIMER, «Tabus in der deutschen Nachkriegspolitik», dans *Die Gesellschaft in der Bundesrepublik. Analysen. Erster Teil*, éd. par Hans STEFFEN, Göttingen, 1970, p. 206 ss.
161. Ci-dessus, p. 10.
162. Friedrich P. KAHLENBERG, «Das Zwischenarchiv des Bundesarchivs. Institution zwischen Behörde und Archiv», *AZ*, 64 (1968), p. 35 ss.; le même, «Aufgaben und Probleme der Zusammenarbeit von Archiven verschiedener Verwaltungsstufen und Dokumentationsbereiche in Bewertungsfragen», dans *Der Archivar, op. cit.*, col. 57-60.
163. Friedrich P. KAHLENBERG, «Aufgaben und Probleme», col. 57-70.